LETTRE

A UNE DAME

DE QUALITE'.

Où l'on examine juſqu'à quel point il eſt permis aux Dames de raiſonner ſur les Matiéres de Religion.

Bibliot. Secr. Coll. Nom. Soc. Segn

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

LYON.

M. DCCXV.

AVEC APPROBATION.

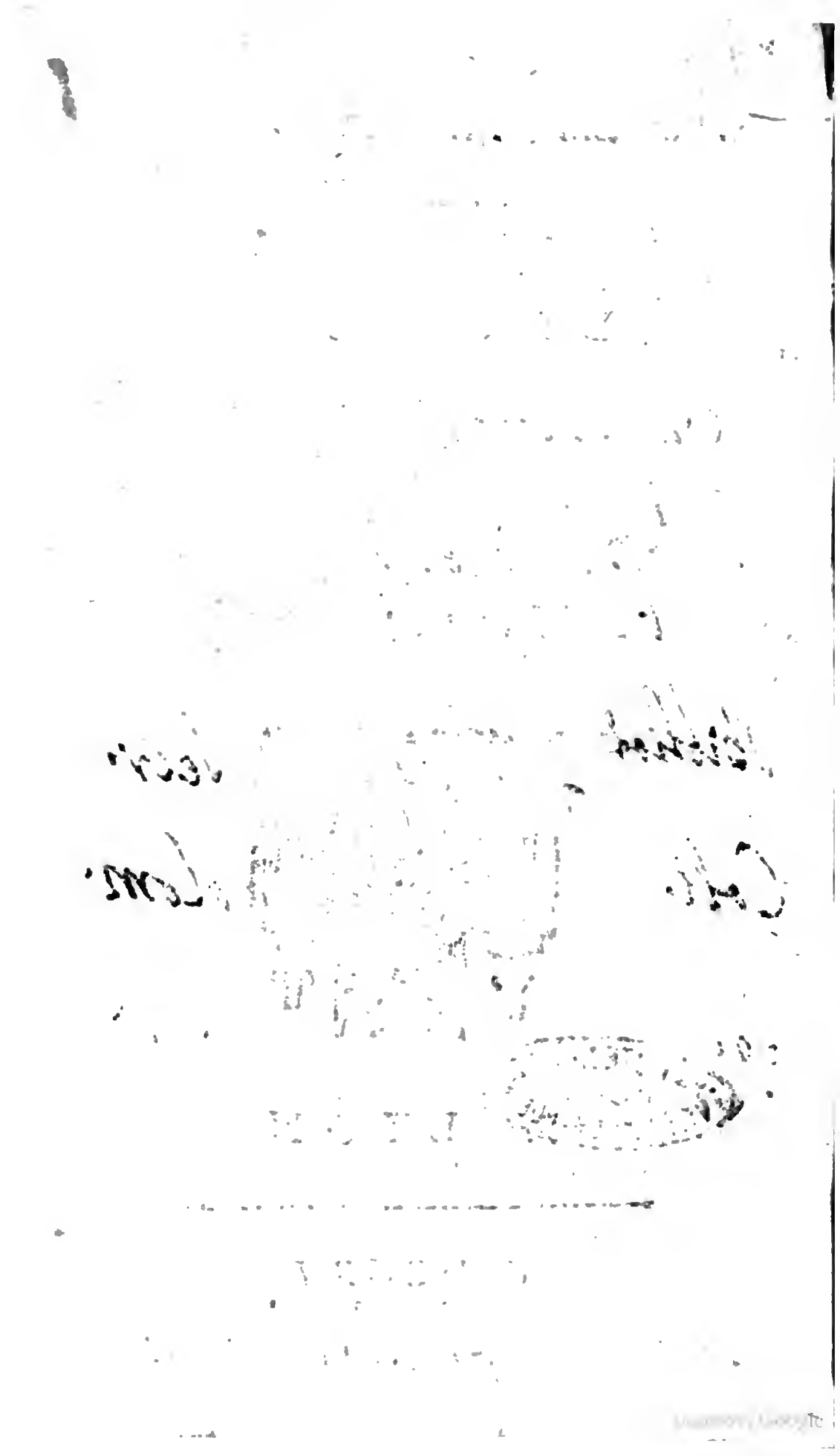

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, *une Lettre Manuſcrite d'une Dame de Qualité, où l'on examine juſqu'a quel point il eſt permis aux Dames de raiſonner ſur les Matieres de Religion.* Il eſt à ſouhaiter que les Dames Chrétiennes faſſent attention aux réfléxions ſolides dont cette Lettre eſt remplie. A Paris le 18. Decembre 1714.

C. LEULLIER.

LETTRE
A UNE DAME
DE QUALITE'.

Où l'on examine juſqu'à quel point il eſt permis aux Dames de raiſonner ſur les Matieres de Religion.

MADAME,

Je ſuis ravi d'apprendre que vous ayez été un peu frappée de la derniere Conſtitution du Saint Siege reçûë par le Clergé de France; mais j'aurois grande envie de voir vôtre entiere conver-

ſion ſur les dangereuſes nouveautez de ce temps ; & je demande tous les jours à Dieu qu'il vous faſſe cette grace.

Vous m'avez ſouvent reproché que je faiſois injure aux Dames, en voulant leur ôter la liberté de raiſonner ſur les Matieres de Religion, & en ne leur prêchant continuellement qu'une ſoumiſſion aveugle. Quand je conviendrois du fait, je ne ſçai ſi j'aurois beaucoup beſoin d'Apologie : mais non, Madame, permettez-moi de vous dire que vous n'avez jamais voulu bien prendre ma penſée là-deſſus. Les Dames ont de l'eſprit & du bon ſens comme les hommes, & pluſieurs beaucoup plus que bien des hommes. Sur ce titre je conviendrai ſans peine d'une partie de leur droit, pourvû qu'elles ne les pouſſent pas trop loin. Je n'ai jamais blâmé que

la trop grande licence en cette matiere. C'eſt où je vous ramenois toûjours quand j'avois l'honneur de vous en entretenir : mais quels détours vôtre eſprit ne vous fourniſſoit-il point pour éluder ? D'ailleurs la bienſéance ne me permettoit pas de pouſſer une perſonne de vôtre rang, comme on feroit un Bachelier ſur les bancs de l'école ; & c'étoit bien aſſez pour moi de vous laiſſer entrevoir que vous n'aviez pas toûjours, ni tout-à fait raiſon : mais puiſque vous voulez bien me conſulter touchant quelques ſcrupules qui vous ſont venus ſur ce point, je prens volontiers l'occaſion que vous me preſentez de le traiter plus à fond ; peut-être vous troublerai-je un peu la conſcience. Si cela arrive, je n'en ſerai pas fâché ; & je vous dirai comme ſaint Paul diſoit aux Corinthiens : *Je vous*

ai contriſtez, & je m'en réjoüis, non pas préciſément de vous avoir contriſtez, mais de vous avoir utilement contriſtez.

Vous me demandez donc, Madame, ſi c'eſt un ſi grand mal pour une perſonne de vôtre ſexe (vous pouviez ajoûter pour une perſonne de vôtre qualité, de vôtre eſprit, & de vôtre régularité ; car je prétends que ces circonſtances ſont fort aggravantes.) Vous me demandez, dis-je, ſi c'eſt un ſi grand mal d'avoir ſoûtenu quelquefois un peu vivement la cauſe de ce qu'on appelle *le Parti*, d'avoir en quelques converſations frondé les Conſtitutions des Papes, approuvé la diſtinction du fait & du droit, raillé de la ſignature du Formulaire, prétendu que les cinq Propoſitions étoient la pure doctrine de ſaint Auguſtin, tourné en ridicule ceux qui fai-

ſoient tant de bruit pour toutes ces bagatelles. Voilà le cas de conſcience ; & comme il me paroît par vôtre Lettre, que c'eſt ſerieuſement que vous me le propoſez, je vous répondrai de même. Mais je veux que vous décidiez vous-même ce cas, quand je vous l'aurai expoſé dans une matiere toute ſemblable.

Lorſque Calvin & ſes Diſciples eurent entrepris de répandre leurs erreurs en France, ils eurent grand ſoin de mettre les Dames de leur côté. Renée de France, fille de Loüis XII. Ducheſſe de Ferrare, Marguerite Reine de Navarre, ſœur de François I. Jeanne d'Albert, mere de Henri IV. N.. de Roye, femme du Prince Loüis de Condé, & la mere de cette Princeſſe, furent leurs plus illuſtres Conquêtes. Et la premiere

fois qu'on ſurprit à Paris les Huguenots faiſans leurs aſſemblées de Religion à la ruë S. Jacques ſous le regne de Henri II. on y prit pluſieurs Dames de Qualité, & même quelques unes de la Maiſon de la Reine : une infinité d'autres Dames de la Cour ſe firent honneur de ſuivre de ſi illuſtres exemples. Pluſieurs de la Ville, comme c'eſt l'ordinaire, imiterent celles de la Cour, & le Troupeau des nouveaux Paſteurs devint bien-tôt fort nombreux, malgré le danger qu'il y eut d'abord à s'y engager.

Vous vous imaginez aiſément dequoi s'entretenoient ces Devotes de la nouvelle ſecte, quand elles ſe trouvoient enſemble ; de quelles couleurs elles peignoient l'Egliſe Romaine; combien elles gémiſſoient ſur les déſordres & ſur l'ignorance des Moines & des autres Eccleſiaſti-

ques de ce temps-là. Les comparaiſons qu'elles en faiſoient avec l'érudition & la modeſtie des nouveaux Reformateurs, leurs railleries ſur les ſuperſtitions populaires, leur admiration du projet de la reforme de l'Egliſe, pour la reduire ſur le pied où elle étoit dans les premiers ſiecles. La liberté qu'elles ſe donnoient de décider ſur les Dogmes dont on diſputoit; avec quelle application elles retenoient & faiſoient valoir dans l'occaſion les paſſages de l'Ecriture, des Peres, & ſur tout de ſaint Auguſtin, qu'elles avoient appris de leurs Docteurs. Leur zele pour leur faire des Proſelytes, pour leur donner de la réputation, pour répandre leurs ouvrages, où avec l'eſprit & la beauté du langage, tout, diſoit-on, reſpiroit la pieté & la ſainteté du ſiecle d'or de l'Egliſe.

Vous allez croire ſans doute, Madame, que je veux vous peindre ici ce qui ſe paſſe dans le cher parti que vous affectionnez ſi fort depuis long-temps : point du tout, je vous en aſſure. Il n'y a rien en cela d'extraordinaire, la choſe ne peut pas être autrement ; & c'eſt ce qui arrive toûjours pour le malheur de la Religion Catholique dans toutes les nouvelles ſectes, dèslà qu'elles ont commencé à ſe former. Cela n'eſt particulier ni au Calviniſme ni au Janſeniſme.

Mais où je veux en venir, c'eſt à vous demander ce que vous penſez de la conduite de ces Dames, & ſi elles pouvoient en conſcience en uſer de la ſorte? J'ai beſoin de vôtre réponſe là-deſſus, car elle me ſervira de regle pour celle que je dois faire à vôtre queſtion.

Hé, direz-vous, c'eſt bien-là

dequoi il s'agit ; la belle comparaiſon entre Calvin & Monſieur Janſenius, entre les Calviniſtes & les Janſeniſtes, entre des gens ſéparez de l'Egliſe, & des perſonnes qui y demeurent conſtamment unis, & qui y font honneur en tous lieux par leur doctrine & par leur vertu.

Nous examinerons bien-tôt, Madame, la juſteſſe de cette comparaiſon : mais vous connoiſſant Dame de la morale ſevere, je ſuis certain que pour le fonds de la choſe, vous me répondrez, comme vous le devez, que toutes ces Dames zelatrices du parti de Calvin commettoient un peché grief contre la prudence chrétienne, de préferer les ſentimens particuliers d'un nouveau Docteur aux déciſions de l'Egliſe, de ſe conſtituer Juges entre lui & l'Egliſe, de l'abſoudre en condamnant l'Egliſe :

qu'elles commettoient un peché de ſcandale & des plus atroces, en donnant vogue & réputation à l'erreur, en ſe faiſant les panegyriſtes de ceux qui la ſoûtenoient, & en ſéduiſant par-là une infinité d'autres perſonnes, à qui l'eſtime qu'on leur inſpire pour un hereſiarque, ſuffit ſouvent pour les engager dans l'hereſie.

Je ſuis aſſuré même que vous crieriez contre moi, à la morale relâchée, ſi j'entreprenois d'en excuſer quelques-unes par l'ignorance invincible, au cas qu'elles puſſent y être. Ainſi je puis ſuppoſer que vous condamnez, & que vous damnez abſolument toutes ces Dames. Et au ſujet du mot de morale relâchée qui vient de m'échaper, je voudrois de tout mon cœur que vous me crûſſiez pour un moment du nombre de ces Caſuites benins

ſur leſquels je vous ai vû quelquefois railler ſi agréablement & de ſi bon cœur : ma déciſion que je crois que vous commencez à prévoir ſur vôtre cas de conſcience, en auroit plus d'effet ſur vôtre eſprit : car vous ne croiriez pas qu'elle fût trop ſevere, outre qu'en ce cas l'interêt que j'ai à ménager vôtre bienveillance, & le reſpectueux attachement que j'ai toûjours eû pour vôtre perſonne, vous perſuaderoient aiſément que je n'aurois garde de rien outrer ſur un point, ſur lequel je ſçai bien que vous ſouhaiteriez me voir décider en vôtre faveur. Mais Dieu me garde de me conduire jamais dans mes déciſions par de pareils motifs. La vûë de Dieu, & la raiſon, ſeront toûjours mes guides, quand il ſera queſtion de répondre à ces ſortes de conſultations : D'ailleurs je trouve tant

d'avantage à traiter avec une perſonne raiſonnable & d'un eſprit ſolide comme vous, que je vous laiſſerai la liberté entiere d'examiner mes raiſons, & de juger enſuite vous-même dans vôtre propre cauſe.

Je ne vous tiendrai point plus long-temps en ſuſpens, Madame, & je vous réponds nettement & préciſément, que vous ne pouvez pas en conſcience vous comporter comme vous faites depuis long-temps ſur l'article du Janſeniſme, & que vous n'êtes pas plus excuſable ni moins coupable devant Dieu, que l'étoient autrefois ces Dames qui commencerent à donner vogue au Calviniſme, de l'exemple deſquelles je me ſuis ſervi pour vous diſpoſer à prononcer vous-même la ſentence de vôtre condamnation.

Si vous liſez cette réponſe,

Madame, à ces cinq où ſix amies que le zele & le ſaint amour de la verité perſecutée raſſemble deux ou trois fois la ſemaine auprès de vous ; je m'attends bien à être traité dans ce charitable cercle, de vieux rêveur, d'impertinent, d'extravagant, de fou : c'eſt le ſtyle ordinaire des Apôtres du nouvel Evangile ; ils l'ont appris de leurs premiers Patriarches, & ſur tout du grand Arnaud : mais je m'en mets peu en peine. Je ſerai volontiers comme ſaint Paul, *Fou pour l'amour de* JESUS-CHRIST, pourvû que j'aye la conſolation de vous voir devenir prudente en J. C.

Je n'ai pas, Madame, de grands ni de fort ſubtiles raiſonnemens à vous faire : je vous demande ſeulement d'abord : Le Janſeniſme dont vous vous faites honneur, le reconnoiſſez-vous, ou ne le reconnoiſſez-vous pas

pour une héreſie ? Si vous croyez que c'en eſt une, c'eſt-à-dire, ſi vous croyez que ce ſoient des dogmes condamnez comme héretiques par l'Egliſe, je ne ſçaurois me perſuader que vous en vouluſſiez faire la regle de vôtre créance : en ce cas il ſeroit manifeſte qu'entre vous & un Calviniſte ou un Lutherien, il n'y auroit nulle difference ; mais au cas que vous euſſiez cette idée, quand même vous n'adhereriez pas interieurement à cette doctrine, vous êtes trop éclairée, pour croire que vous puiſſiez, ſans un tres-criminel ſcandale, vous faire un honneur de la ſoutenir & de la faire valoir, d'en proteger les ſectateurs, de prôner leur vertu, de faire l'éloge de leurs ouvrages, de les répandre, de décrier ceux qui défendent l'Egliſe contre eux, & qui s'oppoſent aux

progrès de l'erreur. Souffrez que je vous rappelle encore ici l'exemple des Dames Calviniſtes : Quelle difference y auroit-il entre vous & elles par rapport au ſcandale, ſinon qu'elles auroient fait en quelque façon de bonne foi pour l'héreſie de Calvin, après en avoir été ſéduites, ce que vous faites pour l'héreſie de Janſenius, nonobſtant que vous ſoyez perſuadée que c'eſt une héreſie. Je ne m'étonne nullement, Madame, qu'un peu de réflexion vous aye cauſé des ſcrupules là-deſſus. Il y a là certainement un tres-grand ſujet d'en avoir.

Mais n'eſt-ce point peut-être que vous croyez que le Janſeniſme n'eſt point une héreſie, & que les cinq propoſitions condamnées de Janſenius ſont des dogmes veritablement catholiques ? Si cela eſt ainſi, Mada-

me, je vous plains encore beaucoup plus, & vous me permettrez de vous le dire nettement; c'eſt vous déclarer par-là même manifeſtement héretique. Contenez, je vous ſupplie, pour un moment, l'émotion que cette parole vous cauſe ſans doute en la liſant; elle ne m'eſt point échapée, & le reſpect que je vous dois, ne doit pas m'empêcher de vous parler avec liberté dans une affaire de cette importance.

Oüi, Madame, c'eſt un principe inconteſtable chez tous les Théologiens Catholiques, & qui l'a toûjours été parmi les Peres, & fondé ſur l'Ecriture, qui nous dit, que l'Egliſe eſt la colomne de la verité, contre laquelle les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais: c'eſt, dis-je, un principe inconteſtable, que tout Chrétien eſt obligé de ſoumettre ſes lumieres aux déciſions

ciſions de l'Egliſe, d'y conformer ſon jugement, de croire vrai tout ce qu'elle nous propoſe à croire, de tenir pour faux tout ce qu'elle déclare faux, de tenir pour héretique toute doctrine qu'elle déclare être héretique. On ne peut en uſer autrement ſans lui donner un démenti, ſans lui diſputer le privilege de l'infaillibilité qu'elle a par l'aſſiſtance du Saint-Eſprit, qui ne l'abandonnera jamais, & ſans quoi elle ceſſeroit d'être la vraye Egliſe. Elle a prononcé ſur le Janſeniſme comme elle a fait ſur le Calviniſme, ſur le Lutheraniſme, ſur le Neſtorianiſme, ſur le Pelagianiſme, ſur l'Arianiſme; & comme ce ſeroit être héretique, que de ne pas regarder comme hérétique tout ce qu'elle a condamné dans tout ce qui a fait la matiere de ces anciennes controverſes; c'eſt

l'être visiblement & par les mêmes raisons, que de ne pas regarder le Jansenisme comme une héresie. Il n'y a point à repliquer là-dessus : c'est la même autorité qui décide sur cet article, laquelle a décidé sur tous les autres dans le temps passez. L'Eglise est aujourd'hui la regle de nôtre créance, comme elle l'a toûjours été de la créance des fideles dans tous les siecles, & sans cela il n'y a plus de religion.

Vous me direz peut-être, que vous n'entrez point si avant, que vous laissez les choses comme elles sont, que vous n'avez point approfondi les matieres, comme peuvent avoir fait les Théologiens, & que vous suspendez vôtre jugement ; cela est fort bien : mais cependant vous parlez, vous agissez, vous décidez dans les occasions avec une liberté & avec une apparence de

conviction, comme ſi vous étiez aſſurée que l'Egliſe s'eſt trompée en condamnant la doctrine Janſeniſte. Appellez-vous cela ſuſpendre vôtre jugement ? Mais vous eſt-il permis même de ſuſpendre vôtre jugement? Vos Paſteurs legitimes vous diſent que l'Egliſe a condamné les cinq Propoſitions de Janſenius ; vous ne l'ignorez pas, & vous ſçavez parfaitement qu'il y a des Conſtitutions des Papes reçûës de toute l'Egliſe, qui les ont déclarées héretiques ; & vous croyez après cela qu'il vous eſt permis de ſuſpendre vôtre jugement là-deſſus ? Et vous ſeroit-il permis de le ſuſpendre ainſi, ſur toutes les autres héreſies, ſans être héretique ? Car ſuſpendre ſon jugement ſur tout cela, c'eſt le ſuſpendre ſur l'article eſſentiel & fondamental de l'infaillibilité de l'Egliſe : c'eſt héſiter

dans la foi, c'eſt déliberer ſi vous vous conformerez aux déciſions de l'Egliſe. Certainement, Madame, vous n'aviez jamais fait ces réflexions ; elles meritoient, cependant, d'être faites, & vous voyez encore par-là que vos ſcrupules ſont bien fondez.

Quelque Docteur du Parti vous dira peut-être, que les autres héreſies ont été condamnées par des Conciles generaux, & que le Janſeniſme ne l'a pas été de cette maniere. Je dis qu'il vous parlera peut-être de la ſorte : car il y en a peu d'aſſez ignorans ou d'aſſez avanturiers pour faire une telle réponſe, tant elle eſt inſoûtenable. Avant le Concile de Nicée, c'eſt-à-dire pendant plus de trois cens ans, une infinité d'héreſies ont été condamnées ſans Concile général, & depuis ce temps-là, le Pela-

gianiſme l'a été de cette maniere. Saint Auguſtin, après que le Saint Siege eût été informé des erreurs de Pelage, & que le Pape, ſur les informations, eût condamné ces erreurs, déclare que déſormais elles doivent paſſer pour des héreſies. On a, dit-il, envoyé les informations à Rome, la réponſe & la déciſion en ſont venuës : *La cauſe eſt finie, Dieu veüille que l'erreur finiſſe auſſi.* Non, Madame, il n'eſt plus permis à un catholique de ſuſpendre ſon jugement ſur le Janſeniſme ; la cauſe eſt finie, parce que Rome a parlé, parce que l'Egliſe a reçû ſes déciſions, & que l'Egliſe eſt toûjours l'Egliſe, ſoit qu'elle parle dans les Conciles generaux, ſoit qu'elle parle par la bouche de ſon Chef dans les conjonctures où elle a parlé ſur le Pelagianiſme & ſur le Janſeniſme.

Je ne crois pas, Madame, que vous ſoïez dans la reſolution de renoncer au titre de catholique: mais comme je ſçay que vous êtes parfaitement inſtruite de toutes les reſſources du Parti, je m'attends bien que vous m'allez auſſi-tôt oppoſer la diſtinction du fait & du droit. Je condamne, direz-vous, les cinq propoſitions dans le ſens qu'elles ont été condamnées; mais elles ne l'ont point été dans le ſens de Janſenius. Je ne prétends pas entrer ici dans une diſpute reglée avec vous ſur ce point; la matiere eſt aſſez ample pour un Livre, & elle le ſeroit trop pour une Lettre: je n'ai qu'une ſeule choſe à vous repreſenter là-deſſus.

Prenez donc garde, s'il vous plaît, Madame, à la qualité de l'ennemi qui vous pourſuit juſque dans ce dernier retranche-

ient de l'erreur : c'eſt l'Egliſe
le-même qui vous dit la fou-
re à la main, qu'elle vous obli-
e de croire que les cinq pro-
ositions ont été condamnées
ans le ſens du Livre de Janſe-
us : exprimez donc de vive
oix, ou par écrit, vos ſenti-
ens là-deſſus ; dites, ſi vous
ofez, oüi l'Egliſe déclare qu'en
ondamnant les cinq propoſi-
ons, ſon intention a été de
ondamner la doctrine de Jan-
nius. Mais je ne la veux ni ne
dois croire ; & quand je la croi-
is, je ſuis perſuadée qu'elle s'eſt
épriſe dans cette condamna-
on, nonobſtant tout le ſoin
'elle a pris pour examiner la
atiere. Je n'ai pas lû le Livre
Janſenius, mais M. Arnaud
e dit, que les cinq propoſi-
ons ne ſont point la doctrine
cet Auteur : j'ai plus de créan-
en lui, que je n'en ai en elle;

elle s'atribuë ſur mon eſprit une autorité qu'elle n'a point ; elle exerce une tyrannie à mon égard en me frappant d'anathême ; elle abuſe de ſon pouvoir contre les fideles ; elle eſt pour eux un ſujet de ſcandale ; ſon injuſte Formulaire ſur ce point, ne ſert qu'à les contraindre à un parjure qui les damne ; elle traite d'heretique un Livre qui contient la pure doctrine de l'ancienne Egliſe ; elle fait regarder à ſes enfans comme une ſource empoiſonnée, la doctrine de ſaint Paul & de ſaint Auguſtin, dont ce Livre eſt le dépôt ; elle eſt trompée, ou elle nous trompe.

Ce Commentaire de vôtre penſée ; Madame, n'eſt-il pas juſte ? dit-il rien de trop ? mais après tout, quand vous la verrez ainſi développée, j'eſpere que les blaſphêmes qu'elle contient & qu'elle enfante, vous feront

ont horreur ; & que vous con-
:luerez , comme feu M. l'Evê-
que de Meaux conclut contre
es Proteſtans dans ſon expoſi-
ion de la doctrine de l'Egliſe
:atholique. *Ceux*, dit-il, * *qui*
pprehendent que l'Egliſe n'abu-
è de ſon pouvoir pour établir le
menſonge , n'ont point de foy en
eluy par qui elle eſt gouvernée.
Encore un coup je ne veux point
ci creuſer la matiere , mais je
'eux vous faire faire encore une
eflexion. Mettez-vous, Madame,
n eſprit pour un moment au lit
le la mort où vous vous treu-
'erez un jour ; ce point entrera
ans doute dans le compte que
ous rendrez alors à Dieu de vô-
re conduite. Je veux ſuppoſer
que l'Egliſe ſe ſoit trompée ſur
e point , & que vous , ayant
uivi ſes déciſions, vous vous ſoïez
rompée avec elle : qu'aurez-

* Pag. 187.

vous à dire à Dieu ſur cette mépriſe ? Seigneur, vous m'avez donné vôtre Egliſe pour mon guide, vous m'avez ordonné de l'écouter & de lui obeïr. J'ai ſuivi les lumieres de mes Paſteurs légitimes par la crainte de m'égarer : j'ai captivé mon eſprit pour me ſoûmettre à ceux que vous avez inſtituez pour me gouverner & pour m'inſtruire ; & certainement vous récompenſerez mon obéiſſance plûtôt que de la condamner. Croyez-vous, Madame, que cet article de vôtre compte ne ſera pas par-là bien épuré.

Mais ſi au contraire en vous révoltant contre l'Egliſe vous vous êtes trompée vous-même ; & ſi par malheur pour vous l'Egliſe ne ſe peut pas tromper dans ces ſortes de faits, & qu'aſſiſtée, comme elle l'eſt toûjours, du Saint-Eſprit, il ſoit auſſi vrai

le dire qu'elle ne peut pas condamner comme heretique un Livre qui ſeroit orthodoxe, qu'il eſt vrai de dire qu'elle ne peut pas preſenter aux fidelles comme orthodoxe un Livre qui ſeroit heretique, car c'eſt toute la même choſe : où en ſerez-vous alors ?

Dieu ne vous apportera-t-il pas pour motifs de vôtre condamnation, ce que dans l'autre cas vous lui auriez allegué vous-même pour vôtre juſtification ? Ne vous dira-t-il pas qu'il vous avoit donné ſon Egliſe & les Paſteurs légitimes pour regler vôtre créance, & vous enſeigner la voye du ſalut ; qu'il vous avoit ordonné d'écoûter cette Egliſe ſous peine d'être miſe au nombre des Payens & des Publiquains ? ne vous condemnera-t-il pas par les lumieres même de vôtre raiſon, qui vous ap-

prend qu'il eſt contre le bon ſens & contre toutes les regles de la prudence, de préferer au jugement de l'Egliſe celui de quelques particuliers, que vous avez de grandes raiſons de regarder au moins comme ſuſpects, comme intereſſez dans la cauſe qu'il eſt de leur honneur de ſoûtenir, comme portez naturellement à ſe faire des appuis & des ſectateurs pour n'être pas obligez d'avoüer qu'ils ont été juſtement condamnez ? qu'il entroit dans vôtre conduite beaucoup de vanité & d'amour de la diſtinction, beaucoup de négligence à vous inſtruire ſur un point ſi délicat, ou plûtôt une opiniâtre détermination à ne pas vouloir vous éclaircir, & à fermer les yeux à tout ce qui pouvoit vous détromper ? quelles défenſes pourrez-vous oppoſer à tout cela ? & ne ſerez-vous pas obligée vous-mê-

ne à approuver l'Arreſt qui ſera endu centre vous ?

Voilà, Madame, un ſujet que e vous preſente d'une ſerieuſe & utile méditation, où vous vous convaincrez que les remords de conſcience qui vous ſont venus, ne ſont pas de purs ſcrupules, comme vous les appellez : vous pourrez en faire encore une autre ſur ce que je vais ajoûter.

C'eſt ſur le peché de ſcandale dont je vous ai parlé d'abord. Vôtre naiſſance vous donne un grand rang dans le monde ; la ſuperiorité de vôtre eſprit vous y concilie beaucoup d'autorité; vôtre régularité & vôtre pieté vous y rendent reſpectable. Qu'arrive-t-il de-là ? On vous écoûte comme un oracle, on a de la déference pour vos ſentimens, on ſe regle ſur vos exemples, on eſtime ceux que vous

eſtimez ; vôtre ſuffrage donne le prix non ſeulement aux ouvrages d'eſprit, mais encore aux Livres qui traitent de la Religion. Vos préventions en cette matiere deviennent des démonſtrations pour ceux qui vous eſtiment.

Par tous ces avantages que vous poſſedez, combien de gens ont été ſéduits & attachez à un parti rebelle à l'Egliſe que vous vous faites honneur de ſoûtenir, dont les chefs & les ſectateurs ſont à toute occaſion la matiere de vos éloges? combien par vôtre crédit avez vous mis de ces ſortes de gens en place, c'eſt-à-dire, en état d'en corrompre beaucoup d'autres ? combien d'ouvrages remplis du poiſon des nouveautez, vous doivent-ils leur vogue & leur réputation ? Qui ſera reſponſable, ſi ce n'eſt vous, d'une infinité de

mauvais effets que tout cela a produits ? Je ne vous dis rien d'un autre article dont j'ai été moi-même pluſieurs fois témoin avec douleur, je veux dire du décri où vous avez mis une infinité de perſonnes qui défendent l'Egliſe contre les nouveautez. N'eſtoit-ce pas vous faire ſa cour, que d'en parler avec toute ſorte de mépris, de les déchirer, de les repreſenter par tous leurs mauvais endroits, de rabaiſſer leur merite ? Je vous parle avec beaucoup de franchiſe, Madame ; mais puiſque vous m'en avez fourni vous-même l'occaſion, je crois qu'il eſt de mon devoir de ne vous rien diſſimuler par l'intereſt que je prends à vôtre ſalut.

J'ai encore un autre ſcrupule à vous faire ; duſſiez-vous ſur cela me traiter de viſionnaire, & je ſouhaite de tout mon cœur

que mes terreurs ſoient vaines; c'eſt que je ſuis perſuadé que ceux qui fomentent le Janſeniſme, non-ſeulement entretiennent une révolte viſible contre l'Egliſe; mais encore qu'ils appuyent une faction tres-dangereuſe dans l'Etat.

De grace, Madame, ſuſpendez un peu vôtre jugement ſur cette propoſition que j'avance; je m'attends bien, connoiſſant la diſpoſition d'eſprit où vous êtes, quelle vous paroîtra d'abord chimerique: mais je n'en ſuis ni le ſeul ni le premier auteur.

Je ne penſe & je ne parle ainſi qu'après des perſonnes des plus ſages de la Cour & de la Magiſtrature, dont quelques-uns ſans cela regarderoient avec aſſez d'indifference toutes ces ſortes de diſputes.

Tout parti eſt dangereux dans un Royaume. C'eſt une maxime

nconteſtable dans la politique & dans l'art de gouverner: mais l n'y en a point de plus à craindre que celui qui a pour fondement la Religion , parce qu'il n'y a point en effet de motif plus ſpecieux, & qui donne une plus belle couleur à la révolte : il n'y en a point de plus propre à ſéduire & à animer les peuples, & dont les commencemens paroiſſent d'ailleurs plus éloignez des funeſtes ſuites qu'il a coûtume d'avoir.

Une choſe, Madame, n'eſt point chimerique , quand elle eſt fondée ſur des experiences réiterées, & ſur ce que nous voyons encore de nos propres yeux. Je ne vous parlerai point de l'Arrianiſme qui mit tout l'Empire Romain en combuſtion , ni de l'hereſie des Albigeois , qui fit répandre tant de ſang dans une des plus conſiderables par-

ties de la France, ni de celle des Huſſites ſi funeſte à la Bohême, ni de celle de Luther qui a bouleverſé tant d'Etats en Allemagne & dans les pays du Nord : Tenons-nous en à l'experience domeſtique du Calviniſme. Quelles révolutions, & quels effroyables évenemens n'a-t-il point produits en France ? combien en a-t-il coûté pour détruire cette hereſie dans le Royaume? la derniere guerre dont nous ne faiſons que de ſortir, & qui a mis la France à deux doigts de ſa perte, eſt le dernier effet que nous en avons reſſenti, & que nous reſſentirons encore long-temps.

Aſſurement, Madame, il ne paroît gueres de liaiſon entre une diſpute qui s'éleve dans les écoles de Sorbonne, & dans l'Univerſité de Louvain, ſur la grace neceſſitante, & de batailles rangées, & la déſolation d'un

grand Etat comme la France: mais en paroiſſoit-il davantage, entre la diſpute que les fauſſes ſubtilitez d'Arius exciterent à Alexandrie ſur le myſtere de la Trinité, & les ſanglantes guerres qui les ſuivirent? en paroiſſoit-il davantage entre l'écrit d'un Moine orgueilleux, tel que Luther, ſur les Indulgences, & les troubles d'Allemagne, & les révolutions étranges qui ſe firent dans le Nord? Le Connétable de Montmorency averti des diſcours inſolens de Calvin à Fontainebleau, ſur le refus que la Cour lui fit d'un benefice, & ſur les dogmes dangereux qu'il avançoit dans ſon Livre de l'inſtruction, auquel il travailloit alors, le traita de fou, & négligea de l'arreſter: quand il voulut depuis le faire prendre, il lui échapa, ſon Livre parut. Pluſieurs Docteurs le refuterent,

d'autres le ſoûtinrent. Qui eſt-ce qui auroit prévû d'abord que ce Livre monſtreux enfanteroit un jour les batailles de Dreux, de Jarnac, de Moncontour, de ſaint Denis, & tireroit le ſang des veines d'une infinité de Nobleſſe, & de toute la Nation Françoiſe?

Après de ſi terribles experiences, que ne doit-on point apprehender d'un nouveau parti qui s'éleve en France en matiere de Religion? Ce que je penſe, & ce que je crains là-deſſus, Madame, le Cardinal de Richelieu le penſa & l'apprehenda: c'eſt par cette raiſon qu'il fit mettre en priſon à Vincennes l'Abbé de ſaint Cyran; & comme on le ſollicitoit de le mettre en liberté, en lui faiſant de grands éloges de ſa pieté & de ſa doctrine; il ne répondit point autre choſe à la Ducheſſe d'Aiguillon, ſinon

que ſi on avoit fait arrêter Luther & Calvin, l'Allemagne & la France ſeroient encore aujourd'huy toutes catholiques. La mort de ce grand Miniſtre rompit les meſures que l'on prenoit à la Cour pour étouffer le Janſeniſme dans ſa naiſſance : on eſt effrayé du progrés qu'il a fait depuis, & Dieu veüille qu'on puiſſe l'arrêter.

Ce que je penſe là-deſſus, Madame, je le penſe avec feu M. le Marechal de Villeroy ; c'eſt un fait que je ſçay de tres-bonne part ; & dont le Roy ſe ſouvient bien. Un jour dans le Conſeil on parla par occaſion du Janſeniſme, ſurquoy il dit au Roy : Sire, je ſuis trop vieux pour voir ce que je vais vous dire ; mais vous êtes aſſez jeune pour le voir peut-être vous même : c'eſt que ſi vous ne prenez des meſures efficaces pour étein-

dre au plûtôt cette faction, elle fera un jour autant de mal à la France, qu'en ont fait les Calviniſtes.

M. le Maréchal de Villeroy, Madame, parloit ici en homme d'Etat, en homme perſuadé, comme il devoit l'être, des dangereuſes ſuites d'un parti formé dans le Royaume. Il parloit ſur l'exemple des Regnes précédens, dont les funeſtes révolutions étoient encore aſſez recentes & preſentes à ſon eſprit : il ſe ſouvenoit que ſous le Regne de Henri II. on ſe flatoit qu'il y avoit tres-peu de Calviniſtes en France, par le ſoin que ce Prince apportoit, à l'exemple de ſon Prédeceſſeur, pour empêcher qu'ils ne ſe multipliaſſent. Tout ce qu'on y voyoit, c'étoit de tems en tems quelque prédicant avanturier qui s'aviſoit de dogmatiſer en ſecret, &

qu'on envoyoit auſſi-tôt à la potence, dès qu'il étoit ſurpris : cependant par le moyen des Livres qui paſſoient de Geneve en France, nonobſtant la vigilance des Magiſtrats, & par d'autres émiſſaires de Calvin qui ſçavoient ſe déguiſer ; on s'apperçût ſur la fin de ce Regne que le venin de l'erreur s'étoit coulé juſques dans le Parlement ; que quelques Seigneurs & quelques Dames de la Cour s'en étoient laiſſé corrompre ; que quelques particuliers s'émancipoient en certaines occaſions dans leurs diſcours ſur les matieres de Religion ; cela ne paroiſſoit rien : mais toutefois ce Prince ne fut pas plûtôt mort, que ſous le regne de ſon ſucceſſeur éclata la conjuration d'Amboiſe, & qu'on vit commencer l'embraſement de tout le Royaume qui ſuivit, & qui a duré juſqu'à nos tems.

Voilà ſurquoy M. le Maréchal de Villeroy raiſonnoit en parlant au Roy comme il fit. Il parloit encore ſur les connoiſſances qu'il avoit dès lors du parti Janſeniſte, & qui n'étoient rien en comparaiſon de celles qu'on en a eûës depuis.

Trouvez bon, Madame, que je vous diſe à cette occaſion, que vous vous flattez un peu trop de la confiance, dont les Chefs du Parti paroiſſent ſe faire un merite auprès de vous. On vous conſulte; on vous fait quelques confidences; on profite de vos lumieres, de vôtre crédit, & quelquefois de vos liberalitez: mais on connoît la droiture de vôtre cœur; on n'ignore pas combien il eſt éloigné de la duplicité & des mauvaiſes intrigues; on s'en defie; on vous cache bien des choſes qui vous déplairoient fort; & je ſçay avec quel ſoin on

a

a empêché que de certains memoires ne vinſſent juſqu'à vous.

Il me ſouvient qu'un jour en ma preſence, on vous parla du procès qui fut fait il y a quelques années au P. Queſnel, le grand Heros d'aujourd'huy, par feu M. l'Archevêque de Malines; & ſur ce qu'on vous dit que ce procès avoit été imprimé, vous témoignates avoir envie de le voir; ſurquoy M. **** vous dit auſſi-tôt : Vous avez donc grande envie, Madame, de vous ennuyer : c'eſt un Livre latin, & d'un latin Flamand & d'Officialité : c'eſt un fatras de procedures dont vous ne pourriez pas ſoûtenir la lecture de trois pages de ſuite. On ajoûta beaucoup d'autres choſes, par leſquelles on ne manqua pas de tourner cet ouvrage en ridicule. Je ne l'avois pas encore lû, ce Livre : mais appercevant la crainte qu'on

avoit que vous ne le lûſſiez, cela même me donna envie de le voir je l'achetai, & après avoir lû, je connus qu'une autre raiſon cauſoit l'inquiétude de ceux qui vous détournoient de cette lecture. Non, Madame, ce c'eſt point un Livre à lire de ſuite, j'en conviens : mais j'auray l'honneur de vous aſſurer en même-tems qu'il y a pluſieurs endroits tres curieux & aſſez amuſans par quantité de papiers ſecrets, & de Lettres originales, la plûpart en françois, qui découvrent les myſteres du Parti, & qui vous feroient toucher au doigt ce que vous n'avez pas crû juſqu'à preſent, que le Janſeniſme eſt un parti tres-dangereux: & c'eſt-là la veritable raiſon pour laquelle on vous diſſuadoit ſi fort de le lire.

Ce procès n'eſt point fondé ſur des préſomptions, mais ſur des pieces authentiques tirées

des archives des Janſeniſtes mêmes, qui furent ſaiſies à Bruxelles & à Paris. Il y a dequoy vous inſtruire à fonds ſur bien des choſes qu'il eſt tres-important pour vous de ne pas ignorer : Je ne toucherai que quelques points qu'il ne tiendra qu'à vous de verifier. J'ai les pieces en main bien légaliſées, & j'en ai vû pluſieurs dans les originaux mêmes. Et comme je ne veux rien obmettre de tout ce qui peut contribuer à vous ramener ſur cet article dans le bon chemin; j'ajoûterai à la fin de ma Lettre les preuves authentiques des principales choſes que je vais avoir l'honneur de vous dire ici.

Dans ce Procès, on voit d'abord le Pere Queſnel, devenu le Patriarche du Parti, depuis la mort de M. Arnaud, ayant des correſpondances en France, & ſur tout à Paris, à Rome, en Eſ-

pagne, en Hollande, par le moyen de ſes Agens qui l'inſtruiſoient continuellement & exactement de tout ce qui ſe paſſoit dans tous les divers Etats, par rapport au Janſeniſme, du progrès de la faction, des revers qui lui arrivoient de tems en tems, des difficultez qu'ils rencontroient dans leurs négociations, des meſures qu'ils prenoient, & decelles qu'il devoit prendre de ſon côté, pour la défenſive & pour l'offenſive. Les gens qu'ils avoient dans leurs interêts, ou qu'ils prétendoient y mettre, ſoit à Paris, ſoit à Rome, & ceux qui leur étoient oppoſez. On y voit les émiſſaires qu'ils avoient dans les Univerſitez, & les intrigues qu'on emploïoit pour faire en ſorte que ceux du Parti y dominaſſent, & que les autres fuſſent exclus des charges. On y trouve les noms des Partiſans qu'ils s'étoient ac-

quis en divers Ordres Religieux, & les ménagemens qu'on devoit garder pour ne point aliener ces mêmes Ordres : la circonſpection avec laquelle il convenoit de parler & d'écrire, n'étant pas encore à propos de déclarer ouvertement ſes ſentimens, dans l'eſperance que le temps de la liberté enfin arriveroit. Le projet qu'on avoit formé de pourſuivre à Rome l'abolition de la ſignature du Formulaire ; le concert pour la compoſition & la diſtribution des Livres qu'on devoit répandre en France & à Rome: les intrigues du Parti, au ſujet de l'Archevéque de Sebaſte, Vicaire du Saint Siege en Hollande, pour commettre le Pape avec les Etats Generaux, dequoy on vint à bout, & pour le contraindre de renvoyer ce Prélat en Hollande, ou de mettre à ſa place un Vi-

caire Apoſtolique de la cabale ; la réſolution qu'on avoit priſe dans le Parti, de ſe voir ſéparé de la Communion du Chef de l'Egliſe, plûtôt que de ceder : & c'eſt où l'on en eſt venu en effet ; car le ſchiſme eſt réellement formé en Hollande, où l'Egliſe Janſeniſte eſt actuellement ſchiſmatique dans les formes. Durant les Conferences d'Utrect, les François cherchant à entendre la Meſſe, les Bourgeois leur demandoient bonnement & naturellement, ſi c'étoit l'Egliſe des Catholiques, ou celle des Janſeniſtes où ils vouloient aller, tant il eſt public dans le pays que ceux-ci font bande à part.

Vous ſerez effrayée, quand vous verrez la maniere dont le Chef de la faction, les Agens, & les autres qui ſont chargez des interêts communs, parlent

dans leurs Lettres particulieres, des Papes, des Evêques, des Assemblées du Clergé de France, du Roi, & de tout ce qu'il y a de plus respectable dans l'Eglise & dans l'Etat : mais ce n'est pas encore tout.

Comme ces Lettres, & d'autres semblables écrits pouvoient par quelque hazard tomber en d'autres mains, & découvrir les mysteres de la secte, on avoit pris des précautions contre ces accidens : on étoit convenu de certaines manieres mystérieuses dont on devoit écrire, pour n'être entendu que de ceux qui avoient le secret. Le Parti y est désigné sous l'idée d'un Ordre Religieux, dont les Monasteres sont en divers lieux. On y voit un Prieur, des Peres de l'Ordre, des Freres, des Sœurs, des hospices, des visites du Prieur, les fonctions de chacun en parti-

culier ; les uns écrivent, les autres prêchent, les autres dirigent : il y en a qui ſont chargez de diſtribuer les Livres du Parti; d'autres de les faire imprimer ; d'autres de les revoir & de les retoucher ; d'autres de recevoir les Lettres, & de les remettre ſûrement à ceux auſquels elles s'adreſſent. Il y a en quelques endroits des Commis de la Poſte qui ſont dans l'intelligence.

Il y a de ces Monaſteres ou hoſpices à Rome, à Paris, auprès de Paris, auprès de Marſeille, à Orleans, à Meun ſur Loire, à Blois, à Rennes, à Troye, à Beſançon, à Nancy, ſans parler de ceux des Pays-Bas, comme à Mons, à Valenciennes, à Arras, & de quelques autres qu'on ne connoît point : on a de tout cela des preuves authentiques par écrit.

Quand les émiſſaires du Parti font

font voyage, ils marchent quelfois comme par étapes, ſans qu'il leur en coûte rien : Tel a fait de cette maniere le voyage au *San Reliquario*, c'eſt-à-dire, au Saint Reliquaire : ce mot ſignifie la chaſſe ou le coffre dans lequel le corps ſaint de M. Arnaud repoſe aux Pays-bas. Là on loge ſeulement en paſſant ; ici on ſéjourne ; autre part on fait la quête pour fournir d'argent le Pelerin : on voit par diverſes Lettres quelques-uns de ceux qui exerçoient l'hoſpitalité envers les Freres de l'Ordre, à Lavàl, à Mayenne, à Alençon, à Mortagne, à Chartres, à Paris, à ſaint Denys, à Senlis, à Compiegne, à Noyon, à Ham, à ſaint Quentin, à Cambray, à Valenciennes, à Mons, à Bruxelles, & en quelques autres endroits : & tous ces gens-là ſont déſignez par des noms feints, dont le

Voyageur a l'intelligence.

Dans le grand nombre de Lettres qu'on a ſurpriſes à Bruxelles, à Paris, & ailleurs, où ſont contenuës toutes les intrigues que le Parti avoit, ſur tout à Rome, aux Pays-bas, & en France, les perſonnes dont il s'y agit, y ſont marquées de la même maniere ſous des noms feins, dont les Agens, les Chefs de la cabale, & les amis avoient la clef. Par malheur cette clef a été ſurpriſe avec les Lettres : le Pape, le Roy, plus de trente Cardinaux, quantité d'Officiers de la Cour de Rome, des Evêques, des Communautez, des Docteurs, des Eccleſiaſtiques, des perſonnes de la Cour de France, des femmes, juſqu'à des Libraires y ont chacun leur nom de guerre : C'étoit pour pouvoir parler de toutes ces perſonnes, des rapports

qu'ils avoient avec les uns, de l'oppoſition ou du ſecours qu'ils trouvoient dans les autres, ſans que ceux qui n'étoient pas initiez dans les myſteres, puſſent deviner de quoi il s'agiſſoit.

Mais comme pour pouvoir entretenir toutes les correſpondances, & avoir de quoi fournir à l'entretien de leurs Agens, de leurs eſpions, & de leurs émiſſaires, & aux frais de l'impreſſion des Livres, dont on rempliſſoit Rome, la France, & les Pays-bas; il falloit beaucoup d'argent, qui eſt le nerf des intrigues, auſſi-bien que de la guerre. On avoit auſſi pourvû à ce point eſſentiel: Vous n'aurez, Madame, qu'à lire ſur cet article le ſeptiéme paragraphe du dixiéme article des actes du Procès du Pere Queſnel, pour voir les fonds du Parti, les contributions des zelez, les ſecours

qu'on attendoit de Paris, & un détail de ces finances, qui tantôt étoient abondantes, & tantôt en danger de manquer. Vous ſerez de bien difficile croyance, Madame, ſi par tout ce que je viens avoir l'honneur de vous expoſer, & que je vous ferai toucher au doigt, vous n'êtes perſuadée qu'il y a un Parti, & un gros Parti formé; non pas dans l'école, comme ſont le Parti des Thomiſtes, le Parti des Scotiſtes, le Parti des Moliniſtes, choſe qui eſt ſans conſequence: Mais dans le ſein de l'Etat; mais un Parti qui prend des meſures pour ſe fortifier contre les Puiſſances, pour avoir des ſectateurs & des appuis dans toutes les conditions, au dedans & au dehors du Royaume, qui agit avec concert, qui n'épargne ni argent, ni intrigues pour s'établir par tout, à la Cour, dans les Villes,

à la Campagne, dans les Universitez, parmi les Ecclesiastiques, dans les Monasteres des Religieux & des Religieuses, qui a ses émissaires, ses zelez, ses apôtres, & qui est attentif à profiter de toutes les conjonctures pour faire ses progrès, & prévenir tous les esprits. Qu'en pensez vous, Madame ? Calvin & Luther s'y prirent-ils autrement pour répandre leur doctrine & leur faction ? J'ose le dire, & je m'offre à vous le prouver par l'histoire. Un an avant que les Calvinistes levassent l'étendart en France, leur Parti n'étoit pas à beaucoup près si formé ni si étendu, que celui des Jansenistes l'est aujourd'hui.

Après cette reflexion, vous serez moins surprise d'un projet de Lettre qui fut trouvé parmi les papiers du Pere Quesnel, quand il fut arrêté : cette Lettre

avoit été dictée par l'Abbé de l'Ordre, c'eſt-à-dire, par M. Arnaud, tranſcrite par le Sous-prieur, c'eſt-à-dire, par le ſieur Erneſt, & apoſtillée par le Pere Prieur, c'eſt-à-dire, par le Pere Queſnel : elle devoit être envoyée à M. le Comte d'Avaux, dans le tems de la tréve, qui fut faite avec l'Eſpagne après le ſiége de Luxembourg en 1684. La ſignature eſt : *Vos tres-humbles & tres-obeïſſans ſerviteurs, les Diſciples de S. Auguſtin.* On y ſupplie M. le Comte d'Avaux de vouloir bien faire en ſorte que les Diſciples de S. Auguſtin ſoient compris dans le traité de tréve: on y marque les conditions auſquelles ils ſouhaitent & eſperent d'y être compris. Rien n'eſt plus ſemblable aux requêtes que les Calviniſtes de Franee préſentoient à la Cour ſous les regnes de François I I. & de

Charles IX. apparemment cette Lettre ne fut point envoyée, & les plus ſages du Parti firent faire réflexion aux autres ſur les ſuites d'une démarche ſi hardie. Les plus moderez des Janſeniſtes ſe ſont fait un point de politique de ne point ſe ſeparer de l'Egliſe Romaine. Le tems n'en eſt pas encore : ils gagnent bien plus de Partiſans en demeurant dans la communion du Pape, que s'ils n'y étoient plus ; & ils en perdroient beaucoup, ſi un tel éclat arrivoit. On n'eſt point encore parvenu en France à un tel dégré de mépris pour les déciſions du S. Siége en matiere de Religion, qu'on pû eſperer de voir les peuples diſpoſez à ſecoüer le joug de l'obéïſſance. Toutes les perſonnes qui ont de la conſcience & de la religion, auroient horreur d'une telle démarche : c'eſt pour-

quoi l'on juge qu'il n'eſt pas à propos de ſe preſſer.

Ainſi, comme on ne pouvoit pas refuſer la ſignature du Formulaire du Pape Alexandre VII. ſans être retranchée de la communion des fideles par l'excommunication, à quoi ſeroit jointe pour pluſieurs l'excluſion des benefices, pour leſquels on exige cette ſignature : beaucoup d'Eccleſiaſtiques paſſent, ſans ſcrupule, ſur le parjure qu'ils commettent, en le ſignant contre leur conſcience. C'eſt ce que j'ai peine à comprendre; & je ne crois pas que vous le compreniez vous-même, Madame : mais auſſi, ce n'eſt pas-là l'idée de tout le Parti. Ceux qui ſont retirez en Hollande, & dans les autres pays de liberté, & qui n'ont rien à perdre, en murmurent fort. Nous voyons par diverſes Lettres de ces Meſſieurs, que cela a pen-

ſé faire un chiſme entre eux: mais on a radouci la Morale pour le bien de la cauſe commune: on ſe contente de donner dans ces Lettres le nom de *Foibles* à ceux qui ſuccombent à la tentation, en reſervant celui *de Forts* pour ceux qui tiennent ferme ſur le refus de la ſignature. Il n'y a que le bon M. de Wittes, franc & loyal Janſeniſte, qui eſt un peu dur là-deſſus : il damne, ſans heſiter, tous ceux qui ſignent le Formulaire en ne croyant pas que les cinq propoſitions ſoient dans Janſenius ; & au lieu de leur donner le nom charitable de *Foibles*, il les traite de prévaricateurs & de parjures.

Mais quoique ce ne ſoit pas l'avis des Janſeniſtes de France, qu'il faille encore ſi-tôt renoncer à la communion de Rome, ç'a été celui des Janſeniſtes de Hollande, à la perſuaſion du

Pere Queſnel : ils ont franchi cette barriere, comme je vous l'ai déja dit : ils ont été excommuniez par le Pape, au ſujet de l'Evêque de Sebaſte, & ne font aucune démarche pour rentrer dans l'Egliſe par leur ſoûmiſſion aux ordres du Saint Siege: ils agiſſent en cela, ſuivant l'idée de leur primitive Egliſe, je veux dire ſuivant le projet de leurs premiers Docteurs, un peu après que les cinq propoſitions eurent été condamnées.

Vous voyez bien Madame, que je veux parler du deſſein qui fut alors formé, d'aller fonder une nouvelle Egliſe Janſeniſte dans le pays du Nord. C'eſt-là encore un point ſur lequel vous aurez ſujet de vous plaindre du peu de franchiſe des Janſeniſtes à vôtre égard. Ils vous ont toûjours dit que c'étoit une fable & une calomnie inventée par les

Jeſuites. Non, Madame, ce n'eſt ni une fable, ni une calomnie ; le fait eſt, qu'après que les cinq propoſitions eurent été condamnée à Rome, & qu'on vit dans la ſuite que la diſtinction du fait & du droit ne réuſſiſſoit pas autant qu'on l'avoit eſperé, il fut réſolu d'acheter de quelque Prince une Iſle dans le Nord, pour ſervir de retraite ſûre aux Diſciples zelez de ſaint Auguſtin, condamnez à Rome, & mal-menez en France. Ce projet fut executé pour l'achapt. Ce fut l'Iſle de Noſtrand, qui fut achetée par la bource commune du Parti. La tranſmigration, cependant, ne s'executa point; il y auroit eu, ſans doute, de trop grandes difficultez. Les Chefs, apparemment ne s'accommoderent point de cet exil volontaire; ils prévinrent que la peuplade auroit été difficile à

faire que quantité d'Eccleſiaſtiques qui avoient des établiſſemens en France, n'auroient pas trouvé l'air du Nord aſſez temperé : Les Dames Janſeniſtes, quelque attache qu'elles euſſent pour leurs Directeurs, n'auroient pû, ſans ſcandale, les ſuivre en quittant leur maris. Enfin les Rois ont les mains longues ; & cette nouvelle Geneve auroit toûjours été en danger d'être détruite par le zele des Princes Catholiques. L'Iſle fut revenduë au Duc de Holſtein, pour la ſomme de cinquante mille écus, & elle avoit certainement coûté davantage : on a de fort bons memoires là-deſſus : Et M. Nicole dans un codicile ſigné de lui, & datté du 4. de Juin 1695. y parle en ces termes : Je donne & legue en forme de codicile, à Madame de Fontpertuis, (Diſciple zelée de

ſaint Auguſtin) tout ce qui me pourra revenir tant en principal qu'intereſt de M. le Duc de Holſtein , pour l'acquiſition qu'il a faite des terres que *nous luy avons venduës en commun dans l'Iſle de Noſtrand* , par Contract paſſé devant le Boucher & Lorimier, Notaires au Châtelet de Paris , le 18. Novembre 1678. C'eſt par les Factums qui furent faits au ſujet des conteſtations , qu'il y eut pour la ſucceſſion de M. Nicolle, qu'on a eu , non pas la connoiſſance de ce fait , que l'on ſçavoit certainement d'ailleurs , mais une confirmation à laquelle le Parti n'a rien à oppoſer , & qui devroit le couvrir de confuſion , auſſi-bien que tous ceux qui le ſoûtiennent. Mais vous voyez par-là , Madame , non-ſeulement ce que l'Egliſe, mais encore ce que l'Etat doit craindre d'un Parti qui a déja

été capable de former de tels projets, & de faire de ſi énormes dépenſes d'argent pour les executer.

Un Parti déterminé au ſchiſme, au cas qu'il ne puiſſe ſe ſoûtenir autrement, penſe bien-tôt & tres-naturellement à obtenir la liberté de conſcience. Qu'arrive-t-il ? ſi on le pouſſe, & que dans cette conjoncture il ſurvienne quelque trouble dans l'Etat; un Chef de révolte cherche à groſſir ſa faction, & un Chef de Parti heretique, cherche en même-tems à bien établir la ſienne. Ce concours fait bien-tôt l'union de l'un & de l'autre : c'eſt ce qui arriva en France après la mort de Henry II. entre les Mécontens de la Cour, & les Calviniſtes: & Dieu veüille que, ſuivant la prédiction de M. le Maréchal de Villeroy, nous ne voyons pas un jour

un ſi funeſte évenement ſe renouveller en France à l'occaſion du Janſeniſme. Voilà, Madame, les principales réflexions que j'ai faites au ſujet de ce que vous appellez vos ſcrupules, touchant vôtre ancien attachement, ou plûtôt vôtre entier dévoüement au Parti des Janſeniſtes: Je crois ces réflexions ſolides; & j'ai aſſez bonne opinion de vôtre eſprit, & de la droiture de vôtre cœur, pour croire qu'elles vous paroîtront telles. Le cas de conſcience que vous m'avez propoſé, n'eſt point en matiere legere; il s'agit ici de la Religion, de la pureté de la foi, de l'autorité de l'Egliſe, du ſcandale, & de l'occaſion que vous donnez à la perverſion de bien des gens, & du repos de l'Etat. Ce ne ſont point-là de ces choſes qu'on doive traiter de bagatelles; &

elles ne peuvent point être miſes en balance avec des flateries & des applaudiſſemens qu'on ne vous épargne point pour vous retenir dans ce dangereux Parti. Vous y penſerez ſericuſement devant Dieu, comme je l'eſpere. Je vais maintenant répondre à la queſtion que vous me propoſez à examiner ; ſçavoir s'il eſt permis aux Dames de raiſonner ſur les Matieres de Religion : cette queſtion eſt importante dans le tems où nous ſommes, je ſouhaite & j'eſpere vous ſatisfaire encore là-deſſus.

Quoi que vous en diſiez, Madame, me paroît toûjours, qu'il ſeroit fort à propos que les Dames en matiere de Religion euſſent pour leur unique partage, une parfaite ſoûmiſſion aux déciſions de l'Egliſe : ce ſeroit le plus ſûr pour leur ſalut, & pour

le

le repos de leur conſcience : J'en connois pluſieurs, qui avec une ſolide pieté, ont beaucoup d'eſprit & de bon ſens, & qui font uſage de l'un & de l'autre pour ſe fixer dans ce principe, lequel certainement eſt un des plus évidens en cette matiere. Qu'ai-je affaire, diſent-elles, de m'embaraſſer l'eſprit de toutes ces diſputes? Dieu certainement, n'exige point de moi que je les approfondiſſe: mon état ne m'impoſe point d'obligation de les diſcuter: je cours riſque en me mêlant de raiſonner ſur de tels ſujets, de me méprendre, de prendre l'erreur pour la verité, & de donner par-là quelque atteinte à l'integrité de ma foi: ce qui me rendroit tres-criminelle devant Dieu : d'ailleurs j'ai une regle certaine & infaillible, qui eſt l'autorité de l'Egliſe, la mere de tous les Fideles. Je m'en tiens là ; & en m'y tenant, je

ne puis craindre de m'égarer.

Vous m'avoüerez que ce raiſonnement eſt juſte & ſolide;& tout ce qu'on y oppoſe eſt tres-frivole: mais une conduite ſi ſage,ſi chrétienne , ſi catholique eſt plus à deſirer qu'à eſperer.Dès que quelque nouveauté a commencé à mettre une fois les eſprits en mouvement;la curioſité , la vanité,la complaiſance,certains interêts quelquefois empêchent qu'on ne ſe preſcrive des bornes ſi raiſonnables. La choſe a toûjours été & ſera toûjours ainſi. Puis donc que le mal eſt inévitable,& qu'il eſt devenu aujourd'hui ſi commun , n'entreprenons point de le guerir ; mais tâchons au moins d'en empêcher les plus dangereux effets , & donnons , pour ainſi dire , un regime aux perſonnes qui en ſont arteintes.

Qu'il ſoit donc permis aux Dames , comme vous le voulez , de

raiſonner ſur le Janſeniſme ; j'y conſens : mais, Madame, celles dont vous prenez ici la cauſe en main ; je ſuppoſe que ce ſont des perſonnes qui ont de la raiſon, & qu'elles ne refuſeront point dans cette capitulation des conditions honnêtes, & que la prudence leur fera paroître juſtes. Vous allez voir que je veux non-ſeulement leur être favorable ; mais encore être tres-liberal envers elles.

Je leur demande ſeulement d'abord ce que je demanderois à tout homme équitable, à un Eccleſiaſtique par exemple, à un Magiſtrat ; c'eſt de ne point précipiter leur jugement ; c'eſt de ne point juger ſans quelque connoiſſance de cauſe, & de ne point décider ſur des fondemens qui doivent leur paroître incertains & fautifs. Je conſens même qu'elles ſe conduiſent par les préjugez dans une matiere qu'il leur eſt impoſſible

de creuſer par elles-mêmes juſqu'au fond: mais comme il y a des préjugez de part & d'autre, j'exige d'elles qu'elles en faſſent la comparaiſon, & qu'elles s'en tiennent à ceux qui leur paroîtront évidemment les plus forts & les plus ſolides: Vous voyez, Madame, qu'on ne peut pas être de meilleure compoſition que je le ſuis ; je m'en rapporte à vous : y a-t-il rien en tout cela que vous puiſſiez ne pas accepter ?

Procedons, je vous prie, ici avec méthode comme dans une affaire très-importante, & où il y va de la conſcience pour toutes les perſonnes qui s'y conduiroient imprudemment, & qui ſe livreroient aveuglément, ſans y avoir bien penſé.

Afin de le faire avec un eſprit plus libre & moins préoccupé ; mettons la choſe dans un exemple, & faiſons une ſuppoſition.

Suppoſons qu'une Princeſſe étrangere vienne dans les conjonctures où nous ſommes; s'établir à la Cour de France par un mariage avec quelqu'un de nos Princes. Je ſuppoſe cette Princeſſe bonne catholique, ſincerement vertueuſe, d'un caractere d'eſprit ſolide, éloigné de la bagatelle, cultivé par les connoiſſances convenables à ſon ſexe & à ſon rang : en un mot telle qu'on la pourroit ſouhaiter pour faire un des ornemens de nôtre Cour, mais d'ailleurs un peu curieuſes.

Plus cette Princeſſe auroit de merite, & plus les deux partis oppoſez la regarderoient comme une conquête importante, capable de leur faire honneur & de leur ſervir d'appui. Alors, on feroit joüer tous les reſſorts pour la faire tourner chacun de ſon côté. Que ne feroient point certaines Dames qui auroient

l'honneur de l'approcher ? & ſi on la voyoit portée aux exercices de pieté, & donner dans ce qu'on appelle la ſpiritualité ; avec quel empreſſement ne rempliroit-on pas ſes tablettes de livres de devotion ? Quels éloges ne lui feroit-on point des ouvrages & des Auteurs ! quelle joye pour celle qui viendroit à bout de lui faire agréer un Directeur de ſa main ; & quand on ſeroit parvenu juſqu'à ménager un entretien de la Princeſſe avec le ſaint Eccleſiaſtique, ou le ſaint Religieux ; combien de fois la prendroit-on à témoin elle-même de l'eſprit interieur dont les diſcours de l'homme de Dieu ſont tout pénetrez, de l'onction dont il eſt rempli, & qu'il ſçait faire paſſer juſques dans le cœur de ceux qui ſont l'objet de ſon zele ?

D'un autre côté on ne man-

queroit pas d'avertir ſerieuſement la Princeſſe qu'on lui tend des pieges ; que ces Livres de pieté qu'on lui met en main, viennent de gens ſuſpects ; que ſous les belles apparences de la plus tendre dévotion, ils cachent le venin de l'erreur ; que ces hommes de Dieu, dont la modeſtie & le zele la charment, ſont des émiſſaires d'un Parti qu'on veut introduire dans ſa maiſon, pour y ſemer une dangereuſe doctrine ; que toutes ces intrigues tendent à corrompre la pureté de ſa foi, & à procurer à une faction révoltée contre l'Egliſe, du crédit & de la protection.

Tout cela embarraſſeroit fort cette Princeſſe : mais que feroit-elle ſuivant le caractere de ſageſſe & de vertu que nous lui avons donné ? je veux ſuppoſer encore que vous êtes ſa confi-

dente, bien entendu qu'en vous faiſant cet honneur, je ſuppoſe auſſi que vous ſeriez libre des préventions où vous êtes depuis long-temps en faveur du Parti; & qu'en venant avec elle en France, vous n'y auriez apporté que ce bon ſens, & cette droiture que l'on vous voit dans toute autre affaire que celle-là: que lui conſeilleriez-vous?

Certainement, vous ne commenceriez pas par lui faire lire Janſenius, ni les Livres qui ont été faits pour défendre ſa doctrine, ni même ceux qui ont été écrits pour la combattre. Cette voye d'inſtruction ſeroit trop longue, trop embarraſſante pour la Princeſſe, & ſujette à beaucoup d'inconveniens qu'il eſt aiſé de prévoir: mais voici ce que vous feriez, parce qu'il me ſemble que vous le devriez faire.

Sans examiner le fond de la doctrine,

doctrine, dont ni vous ni elle ne ſeriez pas en état de juger, vous lui conſeilleriez de former ſon jugement ſur certains faits, ſur leſquels il paroît qu'il ſuffit du ſeul bon ſens pour bien prendre ſa réſolution. Pour cet effet vous vous adreſſeriez à quelque Docteur, homme de bien, habile dans la matiere, & dont vous ſeriez bien aſſûrée, qu'il n'auroit ſur tous ces differens, ni prévention, ni entêtement; vous le chargeriez de vous faire pour vôtre inſtruction, & pour celle de la Princeſſe, une fort courte hiſtoire des principales choſes qui ſe ſeroient paſſées depuis la naiſſance du Janſeniſme juſqu'à maintenant; du caractere de ceux qui en ont été les auteurs, ou qui ont été les principaux acteurs dans toute cette affaire; de la conduite qu'ils y ont tenuë, & de quelques au-

autres faits ſemblables. Si c'étoit moi à qui vous fiſſiez l'honneur de vous adreſſer ſur cela, ainſi que vous venez de faire ſur vos ſcrupules, il me ſemble que j'aurois bien-tôt fourni à la Princeſſe dequoi prendre ſagement ſon parti.

Mais, Madame, quittons-là la parabole ; il ſeroit inutile de la conduire plus loin ; il ſera aiſé à vos Dames de s'en faire elles-mêmes l'application, & à moi de réſoudre par ce moyen la queſtion dont il s'agit ; ſçavoir juſqu'à quel point il leur eſt permis de raiſonner ſur les matieres du Janſeniſme. L'Hiſtoire dont je viens de vous parler, trouvera ſa place. Je dis donc qu'il y a des choſes ſur leſquelles il eſt permis aux Dames de raiſonner ; & qu'il y en a d'autres ſur leſquelles elles ne pourroient le faire, ſans ſe ren-

dre ridicules. Commençons par celles-ci.

Dites-moi, je vous prie, Madame : Croyez-vous qu'une femme ſage, & qui ne ſoit pas un peu folle, puiſſe entreprendre de ſoûtenir theſe pour Janſenius d'une certaine maniere ? de ſoûtenir, par exemple, que la doctrine de Janſenius, eſt toute la même que celle de S. Auguſtin, & que les cinq propoſitions n'ont point été condamnées dans le ſens de Janſenius ? mais pourquoi cela ſeroit-il ridicule & contre le bons ſens ? il n'y a qu'un mot à dire pour répondre à cette queſtion ; c'eſt que pour défendre cette theſe, pour pouvoir diſputer & raiſonner là-deſſus, il faudroit que cette Dame eût lû Janſenius & S. Auguſtin, qu'elle eût étudié à fond leur doctrine, qu'elle eût comparé l'une avec l'autre,

& que de toutes ces Dames qui décident dans les Compagnies, & qu'on y voit insulter là-dessus aux plus habiles Théologiens, il n'y en a pas une seule qui aye lû Jansenius & S. Augustin. C'est qu'elles parlent sur l'autorité de leur Directeur, qui souvent ne s'est pas mis plus au fait sur la Matiere, qu'elles y sont elles mêmes ; c'est qu'elles ont lû les Livres de quelque Docteur Janseniste, & qu'elles prononcent & jugent sur le factum d'une des parties, sans avoir lû celui des autres. Ne voilà-t-il pas un procedé bien prudent & bien sensé ? On auroit honte d'en tenir un pareil dans des affaires de la plus petite importance ; & on se fait honneur de se comporter ainsi dans des Matieres de Religion : on devroit, non pas s'en faire honneur, mais faire conscience

d'en uſer de la ſorte. Toutes ces Dames qui prêchent ſans ceſſe la Morale ſevere, ſe ſont-elles jamais bien examinées ſur ce point au pied de leur Crucifix ? non certainement : car ſi elles le faiſoient, leur imprudence, leur témerité, & le ſcandale qu'elles cauſent dans l'Egliſe, leur ſauteroient aux yeux, à moins que leur vanité & leur entêtement ne les aveuglât.

Leurs Confeſſeurs Janſeniſtes n'ont garde de leur en faire de ſcrupules, ils y ſont trop intereſſez : mais malheur à l'aveugle qui conduit, & à l'aveugle qui ſe laiſſe conduire par un autre aveugle, ils tomberont l'un & l'autre dans le précipice, ſuivant la parole de l'Evangile.

Vous me direz peut-être, Madame, que je parle bien ſerieuſement, & que ces Dames ne s'accommoderont pas trop

de ſe voir ainſi prêchées & damnées. J'avoüe que j'aurois été tenté de ſuggerer un autre moyen qui pourroit être plus efficace pour leur converſion : ce ſeroit que quelque Moliere remît ſur la Scene cette nouvelle eſpece de Dames ſçavantes, pour faire rire le public à leurs dépens, & leur faire ſentir à elles-mêmes le ridicule de leur conduite. Une Dame tenant tête à un Docteur pour lui prouver par S. Auguſtin, qu'on ne réſiſte jamais à la grace, ni à la concupiſcence dominante ; & le Docteur lui repreſentant, que ſon mari pour ſon propre intêret, ne lui permettroit jamais de tenir cette opinion, pourroient faire le fond d'une farce qui auroit ſon agrément & ſon ſel. Mais je parle ſerieuſement, parce qu'il me convient d'être ſerieux, & que la matiere

eſt d'elle-même trop ſerieuſe, pour prendre un autre ſtyle.

En un mot, Madame, vous m'avoüerez, & vous êtes trop ſenſée pour ne pas convenir de ma concluſion, qu'il n'y a rien qui ſoit plus contre le bon ſens, que de diſputer ſur un ſujet qu'on n'entend point, & qu'on ne peut entendre; qui demande une diſcution infinie, & ſur lequel on a une incapacité entiere pour le diſcuter: que par conſequent, il n'eſt pas permis à vos Dames, quelque ſpirituelles & pénétrantes qu'elles ſoient d'ailleurs, de raiſonner ſur le fond du Janſeniſme, ſur la catholicité, ou ſur l'hereticité de la doctrine de Janſenius, ſur la diſtinction du fait & du droit; toutes matieres qui les paſſent, & qui ne ſont nullement à leur portée, faute de les avoir approfondies, & par l'impuiſſance où elles ſont

de les approfondir : qu'enfin, c'eſt à elles une témerité tres-criminelle devant Dieu, d'oſer contredire l'Egliſe, & de s'élever contre ſes déciſions comme elles font, à toute occaſion, & d'une maniere, & en des termes qui ſeroient à peine excuſables dans la bouche d'un Calviniſte & d'un Lutherien.

Mais pour les conſoler de la rigueur de ma ſentence, elles ne ſeront pas les ſeules à qui j'interdirai la liberté de raiſonner ſur cette matiere. Je ſoumettrai au même interdit une infinité d'hommes de tout état & de toute condition, bien des Eccleſiaſtiques, quantité de Religieux & de bons Solitaires, qui ne ſont gueres plus habiles & plus profonds que les Dames ſur ce point en particulier, qui n'ont jamais lû, non plus qu'elles, ou qui n'ont jamais lû que

fort ſuperficiellement Janſenius & ſaint Auguſtin, & qui pourroient me dire avec verité, ce que me dit une fois bonnement & fort ſincerement un Curé du Dioceſe de Beauvais, à qui je demandai ſur quelle autorité il appuyoit cerraines propoſitions Janſeniſtes qu'il m'avançoit : *je les appuye*, me dit-il, *& je les crois ſur l'autorité de ces Meſſieurs.* Je prêcherai tous ces gens-là comme je prêche vos Dames, & je les damnerai comme elles, & par les mêmes raiſons qu'elles ; quelque gens de bien qu'ils s'imaginent être, s'ils n'ont pas la ſoumiſſion qu'ils doivent à l'Egliſe, & s'il ne préferent ſon autorité, ſuivant l'Evangile, à celle de tous ces *Meſſieurs*, au moins ſur des matieres qu'ils ne ſçavent point.

Après avoir marqué à vos Dames, ſur quoi il ne leur eſt point

permis de raiſonner en matiere de Janſeniſme ; puiſqu'enfin elles veulent, à quelque prix que ce ſoit, avoir la liberté de le faire. Je veux maintenant leur ouvrir un champ aſſez vaſte, où elles pourront exercer leur eſprit, & faire uſage de leur raiſonnement.

Les Dames par leur état, n'ont ni le loiſir, ni les moyens de creuſer les matieres de Théologie & de controverſe : mais les faits hiſtoriques qui y ont du rapport, peuvent être de leur competence : & quand même elles voudroient aller plus avant, ce ſeroit par-la qu'il faudroit commencer.

Rien n'eſt plus utile pour bien entrer dans le fond d'une controverſe, que d'en connoître l'origine, l'occaſion qui l'a fait naître, le caractere des tenans, leurs variations, leurs reſſources, les mouvemens qu'elle a

cauſez dans l'Egliſe, les moyens qu'on a pris pour la terminer, & tout le chemin qu'elle a fait pour arriver au point où elle ſe trouve actuellement.

Ce ſera là pour vous, Madame, & pour vos amies, un grand fond de réflexions ſur le Janſeniſme, & vous y trouverez de quoi exercer vôtre bon eſprit. Mais pour juger ſainement du Janſeniſme, ſur ce que vous apprendrez par les faits que je vais toucher, il ne faut apporter à la lecture que vous en ferez, ni prévention ni entêtement : il ne faut les lire ni dans les écrits des Janſeniſtes, ni dans ceux de leurs adverſaires ; mais dans les actes publics & authentiques que je vous indiquerai, dans un précis fort court que je vais vous faire de toute cette grande affaire. Il ne tiendra qu'à vous, de conſulter & de lire ces actes,

qui ne ſont pas en trop grand nombre. Il ſera à propos que vous vous donniez cette peine, & même pour vous en épargner une partie, je vous marquerai, quand il vous plaira, les Livres, où vous les trouverez raſſemblez. Voici donc ce que les Dames peuvent & doivent ſçavoir, quand elles ſe mêlent de raiſonner, & de décider ſur le Janſeniſme.

Le Janſeniſme eſt né dans les Pays bas: Bayus en a été proprement le pere; ſes écrits furent déferez au Saint Pape Pie V. qui après les avoir fait examiner juridiquement, les cenſura, en condamna un tres-grand nombre de propoſitions, & l'obligea à ſe retracter. On a la Bulle de Pie V. qui fut confirmée depuis par un autre du Pape Gregoire XIII.

Janſenius nonobſtant les Bulles des Papes, renouvella toutes les erreurs de Bayus dans un Li-

vre qu'il intitula *Auguſtinus*, & encherit encore beaucoup là-deſſus : il le compoſa de concert avec l'Abbé de Saint Cyran, qui de ſon côté avoit formé le projet d'une réforme générale, c'eſt-à-dire, d'un renverſement entier de la diſcipline de l'Egliſe. On apperçoit ce concert dans quantité de Lettres originales de Janſenius, qui ſe conſervent dans la Bibliotheque du College des Jeſuites de Paris ; on y voit qu'il s'attendoit bien à la condamnation de ſon Auguſtin par le Saint Siege, & au grand fracas qu'il cauſeroit dans l'Egliſe.

Le Cardinal de Richelieu eut avis de toutes ces intrigues en 1638. Il fit arrêter l'Abbé de Saint Cyran, qui fut mis en priſon à Vincennes ; on lui fit ſon procès, & il fut convaincu des plus horribles blaſphémes contre l'Egliſe, dont on a encore les

preuves en main. Il fut néanmoins tiré de ſa priſon, aprés la mort de ce Miniſtre.

Cependant Janſenius, en recompenſe d'un Livre intitulé : *Mars Gallicus*, compoſé contre les Rois de France, fut élevé à la dignité Epiſcopale par le Roy d'Eſpagne, & fait Evêque d'Ypres : il ne le fut que deux ans, & mourut : il chargea ſes executeurs Teſtamentaires de l'impreſſion de ſon *Auguſtinus*, qu'il ſoûmit au jugement de l'Egliſe.

Le Livre fut imprimé fort ſecretement, & répandu avec ſoin dans les Pays-bas & en France, par le moyen de ceux qu'il avoit déja imbus de ſes dogmes ; & par les amis de l'Abbé de Saint Cyran.

Il fit grand bruit parmi les Catholiques, & parmi les Proteſtans, mais d'une maniere differente : il fut reçû avec ap-

plaudiſſement des Miniſtres Calviniſtes, & depuis encore, il a eu l'approbation de quelques autres ; mais il ſcandaliſa tous les Docteurs Catholiques.

Le Pape Urbain VIII. l'ayant fait examiner, le condamna avec quelques autres ouvrages, que les Diſciples de Janſenius avoient déja fait paroître pour en ſoûtenir la doctrine. La Bulle de condamnation eſt du 4. Mars 1641. peu de tems après la mort de l'Auteur.

Dès-lors, les Diſciples de Janſenius voulurent chicaner ſur la Bulle de la condamnation de Janſenius : mais la Lettre qui fut écrite ſur ce ſujet à l'Internonce de Bruxelles, par ordre du Pape leur ferma la bouche, & inſtruiſit parfaitement le public ſur cette affaire.

Peu de tems après on commença à voir une ſemence de

ſchiſme de la part des Diſciples de Janſenius : on publia que ſi S. Pierre condamnoit Janſenius, S. Paul avoüoit la doctrine de ce Prélat ; & ce fut à ce ſujet que parurent en 1645. deux Livres ; l'un intitulé : *De l'autorité de S. Pierre & de S. Paul, qui réſide dans le Pape ſucceſſeur de ces deux Apôtres* ; l'autre avoit pour titre : *La grandeur de l'Egliſe Romaine, établie ſur l'autorité de S. Pierre & de S. Paul.* C'eſt ce qui fut appellé l'hereſie des deux Chefs ; comme ſi S. Paul, avoit été auſſi-bien que S. Pierre, le Chef viſible de l'Egliſe. Ces Livres, & quelques autres écrits ſur le même ſujet, furent encore condamnez. Un autre écrit intitulé : *Remarques ſur un Decret de l'Inquiſition de Rome touchant l'autorité des Princes des Apôtres, S. Pierre & S. Paul*, fut par ordre du Roy laceré & brûlé par la

la main du bourreau.

Cependant, nonobſtant toutes ces condamnations, toute la France étoit remplie d'écrits pour ſoûtenir la doctrine du Livre de Janſenius, qui étoient auſſi-tôt cenſurez pour la plûpart. La Sorbonne qui s'apperçût du mal que tous ces libelles faiſoient parmi les jeunes Bacheliers, prît des précautions pour en arrêter les ſuites : Elle reçût en 1644. la Bulle d'Urbain VIII. qui condamnoit le Livre de Janſenius ; & fit défenſe expreſſe à tous les Docteurs & Bacheliers d'en ſoûtenir la doctrine : Elle fit plus encore. La Faculté nomma des Commiſſaires, qu'elle chargea de lire le Livre de Janſenius, avec toute l'attention & l'exactitude poſſible & d'en réduire les erreurs à un petit nombre de Chefs qui ſeroient les principales ſour-

ces de la plûpart de autres. La choſe fut executée, & on tira du Livre les cinq fameuſes propoſitions.

Ce fut alors que le Roy & les Evêques du Royaume allarmez du trouble que cauſoit dans l'Egliſe de France le Livre de Janſenius, & les progrès étonnans que cette doctrine y faiſoit, reſolurent d'arrêter un ſi grand mal par les remedes les plus efficaces, & les plus canoniques.

Les Evêques au nombre de quatre-vingt-cinq écrivirent au Pape une Lettre, par laquelle ils le ſupplioient d'ajoûter à la condamnation qui avoit déja été faite du Livre de Janſenius, la cenſure particuliere des cinq Propoſitions qu'on lui preſentoit à examiner.

L'examen s'en fit avec grand ſoin pendant plus de deux ans. La Sorbonne envoya ſes Dépu-

tez à Rome, & les Janſeniſtes y envoyerent auſſi leurs Agens. Enfin l'an 1653. le Pape Innocent X. fit ſa Conſtitution par laquelle il déclara les cinq Propoſitions heretiques. Il envoya ſur cela au Roy un Bref, & un aux Evêques de France. Le Roy par un Edit fit recevoir la Conſtitution dans tout ſon Royaume : il adreſſa un reſcrit particulier à l'Univerſité de Paris pour lui enjoindre de ſe conformer à la Conſtitution du Pape, & à ſon Edit. L'Evêque de Rennes eût ordre de la preſenter à la Faculté de Théologie, où elle fut enregiſtrée : vingt Docteurs furent nommez pour remercier le Roi. On fit un Decret dans la Faculté, par lequel il fut ordonné que ſi quelqu'un refuſoit d'obéir, & continuoit d'enſeigner quelque choſe de contraire à la Conſtitution, il ſeroit chaſſé de la

Faculté. Les Evêques écrivirent au Pape pour l'informer du reſpect & de la ſoumiſſion avec laquelle ſa Conſtitution avoit été reçûë ; la Lettre fut ſignée du Cardinal Mazarin, & de trente Evêques qui pour cet effet s'aſſemblerent à Paris.

Il ſembloit que par-là tout étoit fini. Sur tout les Janſeniſtes ayant proteſté mille fois avant que la Conſtitution arrivât, qu'ils ſe ſoûmettoient au jugement du Pape: mais on n'en étoit pas encore où l'on penſoit.

Les Janſeniſtes s'aviſerent de dire, & publierent de concert par tout, qu'ils condamnoient les cinq Propoſitions que le Pape avoit déclarées heretiques : mais que ces Propoſitions n'étoient point de Janſenius, & que ſi elles étoient ou paroiſſoient être dans ſon Livre, ce n'étoit pas dans le ſens de l'Au-

teur qu'elles avoient été condamnées.

On fut ſurpris d'une ſi étrange défaite. Ces Propoſitions avoient été extraites du Livre de Janſenius. Les Evêques les avoient déferées au Saint Siege comme étant de Janſenius ; on les avoit examinées à Rome ſur ce pied ; c'étoit contre le Livre de Janſenius que tout cet éclat s'étoit fait : les Docteurs deputez à Rome les attaquoient comme étant de Janſenius. Les Agens des Janſeniſtes les défendoient comme telles, & ſoûtenoient juſqu'à la condamnation, qu'elles étoient catholiques : ils avoient pretendu en divers écrits en montrer la catholicité, en reconnoiſſant quelles étoient de Janſenius ; & tout d'un coup elles diſparoiſſent dans ſon Livre.

Les Evêques de France indi-

gnez d'une telle ſuperchrerie, en donnant auſſi-tôt avis au Pape, & les Evêques aſſemblez à Paris écrivirent auſſi à ceux qui étoient dans les Provinces pour les en avertir, & pour les engager à empêcher que les Fideles ne ſe laiſſaſſent ſurprendre à ce groſſier artifice.

Le Pape répondit à leur Lettre, en declarant nettement qu'en condamnant les cinq Propoſitions, il avoit pretendu condamner la doctrine contenuë dans le Livre de Cornelius Janſenius. Il ne reſtoit plus aux Janſeniſtes qu'à donner un démenti au Pape ſur un point, ſur lequel il ſe donnoit lui-même pour témoin, & qu'il devoit ſçavoir mieux que perſonne: mais ils en uſerent plus honnêtement: ils dirent ſeulement qu'il s'étoit trompé en attribuant à Janſenius une doctrine qu'il n'enſeignoit

point ; & que ni lui ni l'Egliſe n'étoient point infaillibles ſur des faits de cette nature.

De-là commença la celebre diſtinction du fait & du droit. L'Egliſe eſt infallible ſur le droit, c'eſt-à-dire, ſur une propoſition qu'elle qualifie : mais elle peut ſe tromper ſur le fait, c'eſt-à-dire, en la croyant voir dans le Livre d'un Auteur. Voilà le ſecret pour perpetuer le Janſeniſme, & toutes les hereſies qui s'éleveront jamais dans l'Egliſe ; ſi l'Egliſe s'eſt trompée en croyant voir les cinq Propoſitions dans Janſenius, ſon Livre eſt donc réellement catholique, je puis croire, ſoûtenir & enſeigner ce qu'il contient. Quand l'Egliſe condamnera le Livre d'un autre heretique, je dois condamner avec elle les propoſitions qu'elle qualifiera d'heretiques ; mais comme elle

peut ſe tromper en les attibuant à l'Auteur; je demeure en poſſeſſion de mon droit de ſoûtenir que ce Livre eſt orthodoxe. Il n'y a point de Concile œcumenique qui puiſſe rien regler là-deſſus : & ſi Luther & Calvin s'étoient aviſez de ce détour, je ſerois obligé à la verité d'approuver les Canons du Concile de Trente : mais je ſerois encore le Juge de l'hereticité ou de la catholicité des Livres de ces deux Hereſiarques.

Les Evêques de France virent bien que par la diſtinction du fait & du droit, on vouloit revenir, comme on y revient naturellement, à rétablir la doctrine de Janſenius. C'eſt pourquoi ils firent tous leurs efforts pour empêcher que par-là tout ce que l'Egliſe avoit fait contre le Janſeniſme, ne devînt pas inutile.

Sur ces entrefaites, Innocent

X.

X. mourut. Les Prélats écrivirent à ſon ſucceſſeur Alexandre VII. touchant le même ſujet. Sur cela nouvelle Conſtitution d'Alexandre VII. & enfin l'obligation de ſigner le Formulaire, par lequel on jure qu'on condamne ſincerement les cinq Propoſitions tirées du Livre de Janſenius dans le propre ſens du Livre de l'Auteur. Depuis ce tems-là, quelques Janſeniſtes refuſent de ſigner le Formulaire. Les autres, & le grand nombre, ſur tout en France, le ſignent, nonobſtant le parjure qu'ils font en le ſignant.

Ce Formulaire & la Declaration du Roy pour l'execution firent grand bruit : quatre Evêques n'allerent pas droit dans cette affaire : on fut ſur le point de leur faire leur procés ; cependant la Paix ſe fit. On vit dans la ſuite combien elle étoit ſincere

de la part du Parti. Les Janſeniſtes continuerent de répandre le Janſeniſme, de déguiſer leur doctrine ſous les apparences de la doctrine des Thomiſtes : ils s'aviſerent il y a quelques années de renouveller hautement la diſtinction du fait & du droit ; & d'établir au lieu de l'obéïſſance le ſilence reſpectueux. Il a fallu de nouvelles Conſtitutions pour reprimer leur nouvelle entrepriſe, & rendre leurs artifices inutiles ; & enfin, à en juger par le nouveau fracas qui s'eſt fait au ſujet de la condamnation du Livre du P. Queſnel, le parti s'eſt fortifié & multiplié à l'infini : Dieu veüille y mettre la main.

Voilà, Madame, mon Hiſtoire achevée, qui n'a pas été longue, comme vous voyez. Vous ferez vos reflexions ſur ce recit, que j'ai tiré des actes les

plus authentiques : mais permettez-moy de faire auſſi les miennes, que je ne crains pas d'expoſer à la critique de toutes les Dames, pour peu qu'elles veüillent être raiſonnables.

Voilà des erreurs condamnées dès leur naiſſance dans le Livre de Bayus par le Chef de l'Egliſe conſulté, qui répond en cette qualité : la condamnation eſt reçûë dans le païs où les erreurs avoient d'abord été enſeignées, ſans qu'aucune Egliſe de la Chrétienté reclame contre cette condamnation. C'eſt à dire, qu'elles ont été condamnées comme une infinité d'autres erreurs que tout Catholique eſt obligé en conſcience de regarder comme telles.

Nonobſtant ces condamnations réiterées. Janſenius les renouvelle dans ſon Livre avec

d'autres encore plus condamnables, prévoyant, comme on le voit par ſes Lettres à l'Abbé de ſaint Cyran, qu'il s'expoſoit à de pareils Anathemes, & qu'elles alloient cauſer un grand bruit dans l'Egliſe. Cependant, preſſé des remords de ſa conſcience au lit de la mort, il ſoûmet ſon Livre à la cenſure du Saint Siege. Ce Livre eſt encore condamné par la même autorité : les Eveſques de France effrayez des hereſies palpables qu'il contient, & qui commençoient à infecter les Fideles dans le Royaume, en demandent une condamnation encore plus expreſſe au Vicaire de Jeſus Chriſt. Cette condamnation ſe fait par le Pape Innocent X. par Alexandre VII. & a été confirmée dans l'eſpace de ſoixante ans par pluſieurs autres Papes, & par celui d'aujourd'huy. Une

infinité de Livres qui contiennent les mêmes erreurs, ont été condamnez par les mêmes Papes, & par des Evêques de France, des Pais-bas, d'Allemagne. Je vous ſupplie, Madame, oubliez pour un moment que vous avez pris parti, ou figurez-vous que tant de condamnations ſont tombées ſur d'autres points de doctrine où vous ne prenez nul interêt : Que diriez-vous de ceux qui les ſoûtiendroient encore au mépris du Chef de l'Egliſe, des Evêques, des Edits des Princes ? qu'en penſeriez-vous ? quelle idée en auriez-vous ? ſur quel pied regarderiez-vous ces ſortes de perſonnes ? les jugeriez-vous dignes de vôtre amitié, de vôtre eſtime, de vôtre protection.

Si cette réflexion vous ébranle, comme je m'aſſûre qu'elle le fera ; donnez encore une plus

ſerieuſe attention à celle que je vais ajoûter.

Les cinq Propoſitions ſont juridiquement examinées par le Pape ſur la requête des Evêques de France, & condamnées par un jugement contradictoire où l'on a obſervé toutes les formalitez. Le jugement eſt reçû de toute l'Egliſe. Les Egliſes de France, & celles des Païs-bas où les erreurs avoient été publiées ſe ſoûmettent expreſſément à ce jugement; & toutes les autres Egliſes y adherent par un conſentement tacite. Le Jugement eſt inconteſtablement infaillible; l'affaire eſt finie: On s'aſſûre de voir la paix & la tranquillité rétablie dans l'Egliſe: point du tout. Ces cinq Propoſitions extraites du Livre de Janſenius, deferées au Pape par les Evêques comme le précis de la doctrine

de Janſenius, défenduës à Rome par les Agens Janſeniſtes comme une doctrine orthodoxe de Janſenius, ne ſe trouvent plus ſelon eux dans ſon Livre. Ce n'eſt point, diſoit-on, la doctrine de Janſenius qui a été condamnée. Ces cinq Propoſitions, & leur condamnation ne le regardent en aucune maniere.

Je crois que quand cet étrange paradoxe fut avancé pour la premiere fois; on fût bien étonné, & qu'on ne fût pas moins indigné de l'inſolence avec laquelle on oſoit ainſi ſe joüer d'un auſſi authentique jugement de l'Egliſe.

On conſulte donc de nouveau le Pape; on lui demande ſi c'eſt la doctrine de Janſenius qu'il a prétendu condamner; il répond qu'il l'a prétendu ainſi; il le déclare à la face de toute l'E-

gliſe : on ſe mocque de ſa declaration, & on dit nettement que lui, les Evêques de France, les Docteurs de Sorbonne qui avoient extrait les cinq Propoſitions du Livre de Janſenius, les Theologiens du Pape, les Cardinaux ſe ſont tous trompez, en croyant voir dans Janſenius ce qui n'y eſt point, & ce qui n'y fut jamais : C'eſt ſur ce ſeul & unique fondement que le Janſeniſme ſe ſoûtient encore aujourd'huy : je vous en prends vous-même à témoin, Madame, ſans cette infâme ſupercherie dont on n'avoit jamais veu d'exemple en de pareilles circonſtances, la tranquillité n'étoit-elle pas retablie dans l'Egliſe de France ; & ſans cela y auroit-on veu les troubles dont elle a eſté agitée depuis, & qui l'agitent encore maintenant.

Ce qu'il y a encore de plus ſurprenant en cela, c'eſt que ceux qui en ont été les auteurs par des voyes ſi criminelles & ſi inſoûtenables, en veulent rejetter toute l'envie ſur ceux qui n'ont fait que venger, & expoſer aux yeux des fideles l'inſulte que l'on fit alors à l'Egliſe avec tant d'audace, & que c'eſt là-deſſus qu'ils triomphent impunément aujourd'huy.

Cette ſeconde réflexion me conduit d'elle-même à une troiſiéme. Alexandre VII. pour remedier à un ſi grand mal, dreſſa un Formulaire, par lequel pour empêcher les ſuites de ces malheureuſes chicannes, on jure que l'on condamne ſincerement les cinq Propoſitions dans le ſens du Livre de Janſenius. Le Roy par un Edit en ordonna la ſignature à tous les Eccleſiaſtiques, tant Seculiers que Regu-

liers. Le Formulaire ſe ſigne tous les jours, par qui, Madame ? par une infinité de Religieux, de Docteurs, d'Abbez, qui aprés l'avoir ſigné, viennent vous dire & ſoûtenir en vôtre preſence, que les cinq Propoſitions condamnées ne ſont point dans Janſenius. Sur quel pied, Madame, regardez-vous ces gens-là ? ce ſont, direz-vous, de ſaints & de pieux Eccleſiaſtiques. Mais ouvrez, s'il vous plaît, les yeux, ce ſont manifeſtement des parjures, des fourbes, des hypocrites, qui ont le front de ſe déclarer à vos yeux violateurs d'un ſerment ſolemnel. Comment l'entendent-ils ? comment l'entendez-vous vous-même ? depuis quand eſt-ce que la vraye pieté, que la ſainteté peuvent s'allier avec un des plus horribles crimes que l'on puiſſe commettre, avec la plus inſigne four-

berie, avec la tromperie que l'on fait à l'Egliſe & au Roy, pour s'enrichir des Benefices, qu'il ne donne qu'à condition qu'on l'aſſeurera par un ſerment, de ſa ſoûmiſſion parfaite à l'Egliſe, & qu'on ſe fait honneur par tout de violer tous les jours ; & c'eſt à de telles gens que vous avez le malheur de vous livrer, & de donner toute vôtre confiance. Cela peut-il tomber dans l'eſprit d'une perſonne auſſi ſage, & auſſi éclairée que vous l'êtes ?

Voilà, Madame, une partie de mes réflexions ſur ce ſujet ; je prie Dieu, quand vous les lirez, de ne vous pas refuſer ſes lumieres. Voilà les matieres ſur quoy non ſeulement je conſens, mais encore je ſouhaite que les Dames raiſonnent, & qu'elles prennent un peu leur ſang froid pour laiſſer agir leur raiſon & leur conſcience. Mais je veux

leur fournir encore une autre matiere de raiſonner, qui n'a rien non plus de trop abſtrait, & qui ſoit au-deſſus de leur portée : c'eſt l'examen & la comparaiſon de quelques autres préjugez ſur l'article du Janſeniſme.

Il y a en matiere de Religion, comme en toute autre matiere, de bons, de vrais, de ſolides préjugez ; il y en a de faux & de frivoles, & que l'on montre être tels, ou en eux-mêmes, ou par la comparaiſon qu'on en fait avec les premiers.

En voici un dont le Parti fait grand uſage. Les Auteurs du Janſeniſme, & beaucoup d'autres qui s'y ſont attachez, ſont, dit on, des gens de bien, vertueux, réguliers, déſintereſſez, qui ne cherchent point la faveur de la Cour, & ne courent point aprés les Benefices. On

pourroit faire ſans doute, quelque exception ſur ce dernier trait. Des gens de ce caractere, voudroient-ils ſe damner en embraſſant une hereſie, & en l'inſpirant aux autres? M. Janſenius étoit un Saint; l'Abbé de Saint Cyran un homme d'un eſprit interieur,& de la plus haute ſpiritualité. M. Arnaud étoit la candeur & la ſimplicité même, qui n'a jamais pensé à ſe faire une fortune dans l'Egliſe, comme il l'auroit pû par ſes grands talens, & par la faveur de l'alliance qu'il avoit avec les Miniſtres.

On a toûjours affecté dans le Parti, de donner cette haute idée de la vertu de ces Meſſieurs & de pluſieurs autres. C'eſt un moyen tres-propre pour réuſſir auprés du peuple, & ſur tout auprés des femmes, & des Religieuſes: le Parti en a connu l'utilité, & on n'a pas manqué de

l'employer principalement à Port-Royal ; on les y canoniſa d'abord, & enſuite on y fit un Calendrier dans les formes ; où la naiſſance de ces Saints, le tems de quelques-unes de leurs heroïques actions ; leur confeſſion glorieuſe ſur la doctrine de la grace ; & enfin leur mort étoient marquez, comme des jours de Fêtes, où l'on honoroit leurs memoires.

Cette dévotion ſe répandit au dehors; j'ay vû leurs portraits chez un Curé de la campagne des deux côtez de ſon oratoire, & on m'a dit que quelques autres les mettoient dans l'oratoire même pour les invoquer dans leurs beſoins. Les Livres du Parti ſont remplis des éloges de leur pieté ; & enfin rien n'eſt plus fameux parmi les gens de la ſecte, que le *San Reliquario*, c'eſt-à dire le tombeau de M. Arnaud aux

Pays-bas, où l'on va par dévotion faire des pelerinages.

Quand on s'eſt laiſſé prévenir une fois par ces idées, il n'eſt pas ſurprenant qu'on donne dans le piege ; & il eſt aſſez naturel de juger de la pureté de la foy d'un homme, par l'eſtime qu'on a priſe de ſa ſainteté, d'adorer ſes ſentimens, & de s'y attacher. Par malheur, la réputation de ſainteté s'établit inſenſiblement, & des ſimples par où elle a commencé, elle paſſe juſqu'aux perſonnes les plus éclairées, qui ſe laiſſent prévenir eux-mêmes, ſans ſe mettre en peine de trop examiner. Cet artifice n'eſt pas nouveau, & preſque toutes les ſectes heretiques en ont uſé. Mais aprés tout, pour peu qu'on refléchiſſe, il ſe preſente à l'eſprit un étrange contraſte.

Ces grands hommes ſont des

Saints : mais ils ont troublé l'Egliſe, mais ils ont enſeigné quantité d'erreurs qu'elle a condamnées : mais ce qui eſt de pis encore, ils lui ont été rebelles, ils ont manqué de reſpect & de ſoûmiſſion pour leurs Princes légitimes, lorſque les Princes ſe déclaroient executeurs des Decrets de l'Egliſe.

L'Ecriture & les Peres dans leurs écrits, & en particulier S. Auguſtin, nous diſent par tout, qu'il n'y a point de veritable ſainteté, ſans une parfaite ſoûmiſſion à l'Egliſe, & que ſans l'humilité qui nous l'inſpire, il n'y a qu'hypocriſie & que fauſſe vertu. Les ſaints Docteurs n'ont jamais varié ſur cette maxime & ſur cette regle : c'eſt là un fâcheux préjugé pour ces prétendus Saints, & je ſupplie nos Dames d'y donner quelque attention.

Jeſus

Jeſus-Chriſt nous avertit luy-même, qu'il y aura des loups couverts de la peau de la brebis, qu'il faudra nous en donner de garde ; mais que nous les reconnoîtrons à leurs œuvres. Les Saints Peres nous diſent encore que ces loups déguiſez ſont les heretiques, qui tâchent de séduire les fideles par l'apparence de la vertu. Les œuvres par leſquelles nous les diſtinguerons, ne ſeront point la modeſtie, un exterieur composé, un air reformé, les entretiens de pieté, tout cela eſt équivoque. Si avec tout cela ces hommes nous détournent de la ſoûmiſſion que nous devons à la Mere des fideles, s'ils n'y ſont pas eux-mêmes ſoûmis, voilà les loups déguiſez ; nous devons dés-là les regarder comme des Payens & des Publicains. C'eſt-là la pierre de touche, c'eſt Jeſus-Chriſt qui nous

la donne luy-même.

Mais parmi ceux qui combattent le Janſeniſme, n'y-a-t'il pas auſſi des gens de bien, des hommes tres-reguliers, tres-pieux, tres-deſintereſſés ? Oüi certainement il y en a & en tres-grand nombre : le préjugé eſt donc au moins égal par cet endroit : de plus ceux-ci combattent ſous l'étendart de l'Egliſe ; & c'eſt ce qui dans l'eſprit de tout bon, ſincere & prudent catholique, doit faire entierement pancher la balance de ce côté-là.

Mais deſcendons un peu plus en détail, puiſque l'occaſion s'en preſente. Janſenius étoit un Saint, diſent les Janſeniſtes. Ils le diſent, mais le prouvent-ils ? point du tout. Et moy je dis ſur de tres bons fondemens, qu'il n'étoit rien moins que cela : on le trouve dans ſon Livre un homme hardi, fier, préſomp-

tueux, qui traite les autres Théologiens avec le dernier mépris : & cela ſe rapporte fort avec le caractere qui en a été fait par un homme qui l'avoit fort connu.

C'eſt le feu Abbé de S. Germain, Premier Aumônier de la Reine Marie de Medicis, qui accompagna cette Princeſſe dans ſa diſgrace, & qui ayant demeuré long-tems aux Pays-bas avec elle, y connut & pratiqua fort Janſenius : il en parle aſſez en détail dans une Lettre qu'il écrivit à M. de Chaumontel, Gentilhomme de Caën : j'en ai l'original entre les mains, & je vous la montrerai quand il vous plaira. En voici l'extrait.

Extrait d'une Lettre de Mr. l'Abbé de S. Germain premier Aumonier de la Reine Marie de Medicis, où il fait le caractere de Mr. Janſenius Evêque d'Ypres.

MONSIEUR,

„ Je commencerai, &c.... je „ viens à l'éclairciſſement que „ vous me demandez ſur l'eſ- „ prit, capacité & probité de „ Mr. Janſenius que j'ai fort „ connu en Flandres, dans des „ converſations familieres, & „ par de fideles rapports des „ gens de ſon pays qui l'avoient „ frequenté en ſa jeuneſſe. Je „ vous diray avec toute la ſince- „ rité de laquelle je fais profeſ- „ ſion, pour ce qui regarde l'eſ- „ prit, qu'il étoit Flamand, c'eſt- „ à-dire, peſant & ſentant ſon

terroir. Pour la ſcience elle “
étoit mediocre, & aidée par “
pluſieurs perſonnes, par la re- “
cherche qu'il faiſoit de toutes “
parts des hommes qui le pou- “
voient aſſiſter pour le faire pa- “
roître. Il prenoit auſſi ſans “
crainte d'être tenu pour pla- “
giaire, ce qu'il trouvoit dans “
les écrits d'autruy, & qui con- “
venoit à ſon deſſein : Ses Let- “
tres qui ſont imprimées nous “
découvrent cela, & ſes Li- “
vres le prouvent, ayant été “
compilez des ouvrages de “
Conrius, Cordelier Irlandois, “
& Evêque ... en ſon Pays. Il “
a pris auſſi beaucoup de cho- “
ſes de feu Mr. Gibieuf Pere “
de l'Oratoire François, mais “
ſur tout des Livres des Hereti- “
ques, de Tilenus, des Goma- “
riſtes & autres; en ſorte qu'on “
trouve par endroits des ſept “
& huit pages tranſcrites : il a “

„ même mandié le ſtile de Li-
„ bertus Fromondus ſon bon
„ ami, & plus habile homme
„ que lui. Pour ce qui eſt de la
„ probité, il paroiſſoit aſſez mo-
„ deſte, comme tous les Eccle-
„ ſiaſtiques le ſont en Flan-
„ dres : mais je puis dire avec
„ verité & devant Dieu, que je
„ n'ai jamais veu un homme
„ plus orguëilleux, qui eût des
„ ſentimens plus avantageux
„ pour lui-même, & plus déſa-
„ vantageux pour tout le reſte
„ des gens de Lettres ; ſur tout
„ pour les François. Il étoit en-
„ nemi juré de nos Roys, de
„ nôtre état, de nôtre nation,
„ & enragé contre les Jeſuites,
„ pour le mepris qu'ils avoient
„ fait de ſa perſonne, en le re-
„ jettant, lorſqu'il avoit de-
„ mandé d'être reçû en leur
„ Compagnie; & cette occaſion
„ lui a fait entreprendre ſon

ouvrage. Il avoit trahi le Roy " d'Eſpagne dans l'aſſemblée " des Etats Generaux des Pays- " bas tenus l'an 1633. & avoit " dreſſé les mémoires pour unir " les Catholiques Flamands " avec les Hollandois Proteſ- " tans, pour faire des Cantons " comme ceux de Suiſſe, com- " poſez des deux creances. Le " *Mars Gallicus* qu'il fit contre " la France, & qui eſt rempli de " blaſphêmes contre nos Roys " anciens & modernes, fut l'ex- " piation de ce crime, & lui va- " lut l'Evêché d'Ypres. Ce qui " eſt de ma connoiſſance parti- " culiere, eſt que par ſon avis " & perſuaſion, un nommé * Al- " pheſton, entreprit de maſſa- " crer feu M. le Cardinal de Ri- " chelieu : & auſſi le coup de " mouſqueton fut tiré dans le "

* roüé à Metz.

„ Palais de Bruxelles, contre
„ feu M. de Puiſlaurent, duquel
„ coup on pouvoit tuer plu-
„ ſieurs perſonnes, ſi l'outil du-
„ quel on ſe ſervoit n'eût perdu
„ dix-ſept bales de vingt, les
„ trois reſtantes ayant bleſſé
„ trois hommes à la teſte. Je ne
„ dis pas qu'il ait été l'auteur de
„ la maniere de l'attentat; mais
„ j'ai ſçû certainement qu'il
„ avoit ôté le ſcrupule à ceux
„ qui l'avoient conſulté, ſi on
„ pouvoit ſe défaire de ce Ca-
„ valier en conſcience. J'aurois
„ quantité de choſes à vous dire
„ ſur cet article; il ſuffit de vous
„ aſſeurer que M. Janſenius n'é-
„ toit pas ce qu'il tâchoit de pa-
„ roître, & que ſes Diſciples, qui
„ ne l'ont jamais vû, veulent
„ qu'il a été, pour donner cré-
„ dit à ſes Livres, par la bonne
„ opinion de ſa vie. Vous pou-

vez

vez croire cela, & je ſuis en " verité, "

MONSIEUR,

A Paris ce 6. Mars 1660. Vôtre tres-humble ſerv. M. de S. Germ.

Voilà, Madame, un étrange caractere du grand ſaint Janſenius. Je ne vois pas ce qui eût pû obliger l'Abbé de Saint Germain, à dire fauſſement de Janſenius des choſes auſſi fortes que celles qu'il en dit : il devoit même, ce ſemble, être naturellement aſſez porté pour lui & pour les Janſeniſtes : car cet Abbé étoit l'ennemi déclaré du Cardinal de Richelieu : il eſtoit naturel qu'il aimât ceux que ce Miniſtre haïſſoit : or vous ſçavez que le Cardinal de Richelieu commença, ce

que les gens du Parti appellent la perſecution des gens de bien, en faiſant empriſonner l'Abbé de Saint Cyran, à cauſe des nouveautez qu'il débitoit dès-lors ſur la Religion. Je vais vous fournir des memoires encore plus authentiques ſur l'autre Saint que je viens de nommer, je veux dire ſur l'Abbé de Saint Cyran : car enfin, puiſque j'y ſuis, il faut vous inſtruire de tout.

L'Abbé de Saint Cyran, comme vous le ſçavez, Madame, eſtoit à l'Egliſe Janſenienne, *un des deux Chefs qui n'en font qu'un*: comme les Janſeniſtes le diſoient de S. Pierre & de S. Paul, par rapport à l'Egliſe Catholique. C'eſtoit un homme, dit un de ſes chers Diſciples, *qu'il a plû à Dieu par une ſinguliere miſericorde*,

d'enrichir des dons de ſa grace..... en qui le Ciel n'avoit laiſſé de paſſion que pour la gloire & le ſervice de l'Egliſe .... & en qui il avoit établi une ſcience profonde, ſur une plus profonde humilité.*

Neanmoins ce grand homme, en qui éclatoient tous ces tréſors de graces, de ſcience, & d'humilité, fut logé à Vincennes par ordre du Roy Loüis XIII. pour l'empêcher de broüiller. On lui fit ſon procés, & on en a les actes originaux, parmi leſquels il y a des dépoſitions des témoins, dont la qualité & la dignité font de fâcheux préjugez contre la ſainteté, l'humilité, & le zele de l'Abbé de S. Cyran pour l'Egliſe. Je ne vous en rapporterai que deux; l'une de l'Abbé de

* Apologie pour M. l'Abbé de Saint Cyran. Epitaphe de l'Abbé de S. Cyran, à S. Jacques du Haut-Pas.

Prieres, nommé Dom Jean Joüaud; & l'autre de l'Abbé de Caulet: voici un extrait de la dépoſition de l'Abbé de Prieres.

„ Comme lui dépoſant, pour
„ réponſe diſoit ſe vouloir tenir
„ à la pratique de l'Egliſe, le-
„ dit ſieur de S. Cyran lui auroit
„ demandé, qu'eſt-ce qu'il ap-
„ pelloit Egliſe? à quoy ayant
„ répondu ſuivant l'inſtruction
„ chrétienne, que c'étoit l'aſ-
„ ſemblée des Fideles, compo-
„ ſée du Saint Pere, des Prélats,
„ Docteurs, Prêtres, Religieux
„ & du peuple: Ledit ſieur de S.
„ Cyran ſe ſeroit lors écrié, di-
„ ſant, ô que vous êtes éloigné
„ de la verité. Surquoy luy dé-
„ poſant, ayant demandé au-
„ dit ſieur de S. Cyran, qu'eſt-
„ ce donc qu'il appelloit Egliſe?
„ il auroit dit que l'Egliſe n'eſt
„ autre choſe que ce qui étoit
„ avant les ſix cens ans derniers.

Et lors, lui déposant, ayant " allegué plusieurs passages de " l'Ecriture pour maintenir que " l'Eglise est la Congregation " presente des Fideles, compo- " sée, comme il est dit cy-dessus, " & qu'elle doit être stable & " permanente, suivant, la pa- " role de Nôtre Seigneur, qui " a promis de demeurer avec el " le jusques à la consommation " des siecles ; que les portes " d'Enfer ne prévaudront point " contre elle, & que l'Eglise à " laquelle nous sommes obli- " gez de nous adresser doit être " toûjours visible. Ledit sieur " de S. Cyran auroit simple- " ment repliqué qu'il ne l'en- " tendoit pas, & se voyant pres- " sé par la demande que lui fai- " soit le déposant, si le Pape à " present seant n'estoit pas le " veritable Chef de l'Eglise, & " si les Prelats, Curez, Doc- "

„ teurs, Religieux, & le peuple
„ que nous voyons vivre ſous
„ mêmes loix, n'en ſont pas ve-
„ ritablement les membres ; il
„ auroit dit que tel corps ne
„ peut eſtre censé Egliſe en au-
„ tre ſens, ni pour autre raiſon,
„ que pour avoir ſuccedé à la
„ place de la veritable Egliſe, &
„ de même que ſi quelque
„ eau bourbeuſe, & corrompuë
„ occupant le lit d'une riviere
„ dont l'eau auroit eſté autrefois
„ vive, claire & ſalutaire ; on
„ donnoit à cette mauvaiſe eau
„ le nom de la même riviere,
„ quoyque changée par la cor-
„ ruption qui s'y ſeroit miſe.
„ Sur lequel propos ledit dépo-
„ ſant lui auroit demandé de
„ quelle corruption il enten-
„ doit parler, ſi c'étoit des
„ mœurs ou de la doctrine, re-
„ connoiſſant qu'il pourroit y
„ avoir de la corruption en

quelques membres quant aux “
mœurs : Ledit ſieur de S. Cy- “
ran auroit répondu , que la “
corruption eſtoit non ſeule- “
ment dans les mœurs , mais “
auſſi en pluſieurs points de la “
doctrine , & qu'il y auroit fort “
peu de perſonnes qui puſſent “
dire eſtre vrais enfans de l'E- “
gliſe ; lui donnant à entendre “
qu'il n'y en avoit point d'au- “
tres que ceux , qui comme lui “
ſuivoient la doctrine & la pra- “
tique de la primitive Egliſe , “
en la façon & maniere qu'il la “
declaroit ; offrant , à lui dé- “
poſant , s'il vouloit recevoir “
ſes avis & inſtructions , de lui “
faire voir clairement, & par la “
doctrine des Peres & des Con “
ciles , juſques à quels ſiecles “
eſt venuë la veritable Egliſe , “
& en quel tems a commencé “
ſa deſtruction , & lui alleguoit “
ſouvent le paſſage , *tempus ædi-* “

„ *ficandi, tempus deſtruendi.* Di-
„ ſant que c'eſt Dieu même qui
„ détruit l'Egliſe, que le tems
„ d'édification eſt paſſé, que les
„ Evêques, Eccleſiaſtiques &
„ Religieux d'apreſent, par-
„ lant communement, ſont dé-
„ pourvûs de l'eſprit du Chri-
„ ſtianiſme, de l'eſprit de grace,
„ & de l'Egliſe.

Vous voyez par cet extrait, Madame, combien il eſt vray de dire, *que le Ciel n'avoit laiſſé de paſſion* à l'Abbé de S. Cyran, *que pour la gloire & le ſervice de l'Egliſe.* Si je ne vous avois averti que c'eſt lui qui parle de la ſorte: vous auriez certainement crû que c'étoit Luther ou Calvin, & vous auriez eû raiſon de le croire.

L'autre extrait eſt de la dépoſition de l'Abbé de Caulet, qui fut depuis le fameux Evêque de Pamiers. Jugez de quel poids

elle doit eſtre, car c'eſt encore un de vos Saints ; & quoyqu'elle ne ſoit pas ſi particulariſée que celle de l'Abbé de Prieres, je crois que cette oppoſition de deux Saints du parti a dû faire beaucoup de peine & d'embarras à vos bons amis.

Dit qu'il n'auroit pas particulierement remarqué & conſideré les autres maximes qu'il entendit lors tenir audit ſieur de S. Cyran, n'eſtimant pas qu'il dût s'en ſouvenir, & que la déclaration en fût un jour neceſſaire. Mais qu'il conçût dès lors une certaine croyance, que la conduite dudit ſieur de S. Cyran étoit perilleuſe, veû même qu'il ſe loüoit toûjours, qu'il n'eſtimoit perſonne, & qu'il diſoit des choſes nouvelles. Outre qu'en la plûpart des choſes qu'il lui diſoit, il lui recommandoit de n'en

„ parler à perſonne, lui diſant :
„ que s'il en parloit, il les nie-
„ roit. Ce qui lui auroit fait pren-
„ dre réſolution de ne le plus
„ frequenter. Outre que le Pere
„ Vincent, Superieur des Prê-
„ tres de la Miſſion, auquel le-
„ dit dépoſant auroit declaré
„ une partie des maximes, qu'il
„ avoit entendu tenir audit ſieur
„ de S. Cyran, lui auroit con-
„ ſeillé de ne le plus voir ; au-
„ quel conſeil il auroit deferé,
„ & n'a plus vû du depuis ledit
„ ſieur de S. Cyran.

Mais puiſqu'il eſt fait ici mention du ſaint homme, le Pere Vincent Superieur & fondateur des Prêtres de la Miſſion. C'eſt une choſe digne de vôtre curioſité d'entendre parler ce ſaint Homme, & de le voir entrer dans quelque détail des maximes de l'Abbé de S. Cyran, qui s'étoit diverſes fois expliqué à

lui d'une maniere qui l'étonna fort. Voici ce qu'en raconte M. Abelli Eveſque de Rodez, auteur de la vie du venerable Vincent de Paul.

Comme l'Abbé de S. Cyran voyoit Mr. Vincent dans la diſpoſition de l'écouter, il commença à lui découvrir petit à petit quelques uns de ſes ſentimens particuliers, qu'il couvroit de ſi beaux pretextes, & entremêloit parmi d'autres choſes ſi bonnes & ſi ſaintes, qu'un eſprit moins éclairé que celui de Mr. Vincent eût eu peine à s'en appercevoir.

Ce fidele Serviteur de Dieu fut d'abord ſurpris d'entendre une doctrine, & des maximes extraordinaires; & plus il alloit avant dans cette découverte, plus auſſi les ſentimens de cet Abbé lui paroiſſoient

„ ſuſpects, & meſme dange-
„ reux : un jour entre autres
„ étant tombez enſemble ſur
„ quelque point de la doctrine
„ de Calvin, il fut fort étonné
„ de voir cet Abbé prendre le
„ parti, & ſoûtenir l'erreur de
„ cet Hereſiarque. Surquoy luy
„ ayant repreſenté que cette
„ doctrine de Calvin eſtoit con-
„ damnée de l'Egliſe, l'Abbé
„ luy répondit, que Calvin n'a-
„ voit pas eû tant mauvaiſe cau-
„ ſe, mais qu'il l'avoit mal de-
„ fenduë, & ajoûta ces paroles
„ latines : *benè ſenſit, malè locutus*
„ *eſt.*

„ Une autre fois, comme cet
„ Abbé s'échauffoit à ſoûtenir
„ une doctrine condamnée par
„ le Concile de Trente ; M. Vin-
„ cent croyant que la charité l'o-
„ bligeoit de lui en faire quel-
„ que avertiſſement, lui dit :
„ Monſieur, vous allez trop

avant : Quoy ! voulez-vous “
que je croye plûtôt à un Do- “
cteur particulier comme vous, “
ſujet à faillir, qu'à toute l'Egliſe “
qui eſt la colomne de la veri- “
te ? Elle m'enſeigne une cho- “
ſe, & vous en ſoûtenez une “
qui lui eſt contraire. O Mon- “
ſieur ! Comment oſez-vous “
préferer vôtre jugement aux “
meilleures teſtes du monde, & “
à tant de ſaints Prélats aſſem “
blez au Concile de Trente, qui “
ont décidé ce point ! Ne me “
parlez point de ce Concile, ré- “
partit cet Abbé, c'eſtoit un “
Concile du Pape & des Scho- “
laſtiques, où il n'y avoit que “
brigues & que ſcandales. “

Ces paroles téméraies d'un “
eſprit enyvré de ſa propre eſti- “
me, & qui commençoit à s'é- “
garer du droit chemin de la “
verité, obligerent dès-lors “
M. Vincent, qui avoit un ſin- “

„ gulier reſpect pour toutes les
„ déciſions de l'Egliſe, de mar-
„ cher avec plus de circonſpe-
„ ction dans la converſation de
„ cet homme, qu'il voyoit eſtre
„ tres-dangereuſe, & même de
„ ſe réſoudre, s'il continuoit
„ dans ſes emportemens, de s'en
„ retirer tout-à-fait. Et il fut en-
„ core plus confirmé dans cette
„ réſolution par une autre ren-
„ contre qui fut telle.

„ Etant allé un jour pour le
„ viſiter, il le trouva dans ſa
„ chambre liſant la Bible ; &
„ eſtant demeuré quelque tems
„ ſans lui rien dire, de peur
„ d'interrompre ſa lecture, cet
„ Abbé tournant les yeux vers
„ lui : Voyez-vous, Monſieur
„ Vincent, dit-il, ce que je lis,
„ c'eſt l'Ecriture Sainte : & là-
„ deſſus il s'étendit beaucoup
„ pour lui faire entendre que
„ Dieu lui en donnoit une in-

telligence parfaite, & quantité de belles lumieres pour ſon explication ; & enſuite il alla juſqu'à dire, que la Sainte Ecritute eſtoit plus lumineuſe dans ſon eſprit, qu'elle n'étoit en elle-même. Ce ſont ſes propres termes, que M. Vincent a rapportez pluſieus fois.

Un autre jour M. Vincent aprés avoir celebré la Meſſe en l'Egliſe de Nôtre-Dame, eſtant allé viſiter le même Abbé, il le trouva enfermé dans ſon cabinet, d'où eſtant ſorti quelque tems après, M. Vincent lui dit, en ſoûriant avec ſa douceur & civilité ordinaire : Avoüez, Monſieur, que vous venez d'écrire quelque choſe de ce queDieu vous a donné en vôtre oraiſon du matin. A quoy l'Abbé après

„ l'avoir convié de s'aſſeoir, ré-
„ pondit : Je vous confeſſe que
„ Dieu m'a donné & me donne
„ de grandes lumieres ; il m'a
„ fait connoître qu'il n'y a plus
„ d'Egliſe. Et ſur ce qu'il vît
„ M. Vincent tout ſurpris de ce
„ diſcours, il reprit : Non il n'y
„ a plus d'Egliſe. Dieu m'a fait
„ connoître qu'il y a plus de
„ cinq ou ſix cens ans qu'il n'y
„ a plus d'Egliſe. Avant cela l'E-
„ gliſe eſtoit comme un grand
„ fleuve qui avoit ſes eaux clai-
„ res : Mais maintenant ce qui
„ nous ſemble l'Egliſe, ce n'eſt
„ plus que de la bourbe : le lit
„ de cette belle riviere eſt enco-
„ re le même, mais ce ne ſont
„ pas les mêmes eaux. Quoy,
„ Monſieur, lui dit M. Vincent,
„ voulez-vous plûtôt croire vos
„ ſentimens particuliers, que la
„ parole de Nôtre-Seigneur
JESUS-

JESUS-CHRIST, lequel a dit " qu'il édifieroit ſon Egliſe ſur " la pierre, & que les portes de " l'Enfer ne prévaudroient " point contre elle, l'Egliſe eſt " ſon Epouſe, il ne l'abandon- " nera jamais, & le Saint-Eſ " prit l'aſſiſtera toûjours. Cet " Abbé lui répondit : Il eſt vray " que Dieu a édifié ſon Egliſe " ſur la pierre : mais il y a tems " d'édifier, & tems de détruire : " elle eſtoit ſon Epouſe : mais " c'eſt maintenant une adulte- " re & une proſtituée : c'eſt " pourquoy il l'a répudiée, & " il veut qu'on lui en ſubſtituë " une autre qui lui ſera fidele. " M. Vincent luy ayant repli- " qué qu'il s'éloignoit fort du " reſpect qu'il devoit à la veri- " rité, ajoûta qu'il ſe devoit en- " tierement défier de ſon pro- " pre eſprit, qui eſtoit ſi préoc- " cupé de mauvais ſentimens : "

„ & après quelques conteſta-
„ tions, ils ſe ſéparerent.

Enfin, Madame, pour finir cet article, je ſçai de bonne part que le ſaint General de l'Oratoire, le Pere de Condren, à l'article de la mort, dit qu'une choſe lui faiſoit de la peine, c'eſtoit de n'avoir pas découvert aux Superieurs la mauvaiſe doctrine du ſieur de S. Cyran, qui parloit avec tant de mépris de l'Egliſe, & du Concile de Trente : & que dans le même tems de ſa derniere maladie, il parla pareillement à un des plus Anciens de la Congregation, d'un Eccleſiaſtique fort lié audit Abbé de S. Cyran, & qui adheroit beaucoup à ſa doctrine: témoignant qu'il étoit neceſſaire quon ſe gardât de cet homme en l'Oratoire, & qu'il fût tenu pour ſuſpect.

Hé bien, Madame, que pen-

ſez-vous ? que penſeront nos Dames de tout ceci ? je ne leur conſeille pas de faire travailler encore ſi tôt à la Canoniſation de ce nouveau Saint ; & elles feront bien d'attendre que le tems ait effacé le ſouvenir de tout cecy. Celuy que le peuple appelle à Rome l'Avocat du Diable, dont l'Office eſt de former toutes les difficultez & toutes les oppoſitions qu'il peut imaginer à la beatification de ceux qu'on veut mettre au nombre des Bienheureux par l'autorité de l'Egliſe, en trouveroit de grandes dans toutes ces pieces : il gagneroit ſans doute ſa cauſe, & le Saint perdroit la ſienne.

Pour ce qui eſt de ſaint Antoine Arnaud : je ne vous ai point veu juſqu'à preſent extremement prevenuë en faveur de ſon éminente ſainteté ; & je

doute fort que vous ſoyez jamais tentée de faire un pelerinage au ſaint Reliquaire ; ſon humeur chagrine , ſes hauteurs, ſes emportemens , les injures atroces & baſſes où il ſe laiſſoit aller en écrivant à ſes adverſaires , dont ſes meilleurs amis mêmes eſtoient ſcandaliſez , & ſurquoy leurs avis n'ont jamais pû le corriger : cet aheurtement inſurmontable à ſes propres ſentimens , tout cela vous faiſoit ſoupçonner qu'il y avoit en luy beaucoup plus de cette ſcience qui enfle , que de cette charité qui édifie. Deplus , il eſt mort dans ſa révolte contre l'Egliſe, ſans avoir même daigné imiter l'exemple de ſon maître Janſenius, en ſoûmettant ſa doctrine & ſes ouvrages à ſon Tribunal.

Enfin le quatriéme ſaint du Parti , le fameux Pere Prieur, je veux dire le Pere Queſnel , eſt

encore en vie ; il n'eſt point encore dans Calendrier de Port-Royal. Tout ce qu'on peut faire aujourd'huy pour l'y mettre un jour, c'eſt de raſſembler les actes de ſa vie : il faudra en confronter la collection, qui s'en fera par ſes Diſciples, avec celle que feu M. l'Archevêque de Malines en a fait faire pour l'inſtruction de ſon procés ; & en ce qui regarde ſa doctrine en particulier, la condamnation que le Clergé de France vient d'en faire, ſera un fâcheux préjugé contre lui.

On y voit évidemment la doctrine de pluſieurs des cinq Propoſitions que les Janſeniſtes condamnent eux mêmes, à ce qu'ils diſent, en n'avoüant pas qu'elles ſoient de Janſenius. On y voit des maximes ſéditieuſes ; & ce qui eſt de plus horrible, les dogmes de Calvin & de Lu-

ther renouvellez. Vous-même, Madame, en avez eſté révoltée, & c'eſt en partie ce qui a donné lieu à vos ſcrupules. Voilà d'amples matieres que je donne à nos Dames, pour raiſonner ſur l'article du Janſeniſme. Venons à un autre préjugé, qui ne leur en fournira pas moins.

Ce troiſiéme préjugé eſt, que tout le fracas qui s'eſt fait au ſujet du Janſeniſme, n'eſt qu'un effet de la paſſion particuliere, & des intrigues des Jeſuites, qui n'ont pas voulu avoir le démenti ſur la levée de bouclier qu'ils firent d'abord il y a plus de ſoixante ans contre le Livre de Janſenius, & qui ſont venus à bout de réaliſer dans l'idée du public, un phantôme d'hereſie qui ne fut jamais.

Nos Dames ſont là-deſſus fort éloquentes; je n'avois que faire de leur rappeller cette matiere,

pour leur fournir dequoy raiſonner, auſſi ne le fais-je pas préciſement pour cela : mais ſeulement pour les prier de prendre garde à raiſonner juſte ſur un ſujet, où j'apprehende que leurs raiſonnemens ordinaires ne leur faſſent pas d'honneur au jugement de gens ſenſez & de la poſterité. Ces Dames qui ſe piquent de doctrine, de bel eſprit, & de bon ſens, doivent eſtre ſenſibles à cette conſideration, & ne pas laiſſer croire que leur ardeur, leur zele, tous les mouvemens qu'elles ſe donnent, ſoient uniquement les effets de leur caprice & de leur partialité.

Je conviens d'abord que les Janſeniſtes ont uſé d'une grande adreſſe & pris un tres bon tour, en faiſant regarder les diſputes ſur le Janſeniſme, comme perſonnelles aux Jeſuites.

Cet artifice, au reſte, n'eſt pas nouveau, bien d'autres Novateurs l'ont mis en œuvre. Les Pelagiens mêmes s'en ſervirent contre S. Auguſtin, & voulurent perſuader au monde, qu'ayant eſté autrefois attaché au Manichéiſme, il vouloit le renouveller, ſous pretexte de combattre les dogmes de Pelage ſur la liberté de l'homme, ſur la concupiſcence, & ſur le peché originel: mais n'importe, il n'eſt point extraordinaire en matiere de guerre, qu'on remette en uſage les anciens ſtratagêmes.

Les Janſeniſtes par ce moyen ont mis une infinité de gens dans leur faction: ils ont tâché par-là de ſoûlever contre les Jeſuites des écoles entieres. Pluſieurs de ceux que l'émulation, un peu de jalouſie, la concurrence des emplois, diſpoſoient aiſément

aisément à prendre ces impreſſions, ont groſſi le Parti ; enfin, les Dames, de peur de devenir Moliniſtes, ſont devenuës Janſeniſtes.

Je pourrois dès-là les arreſter tout court ; & comme je leur ai demandé tantôt ſi elles ont lû S. Auguſtin & Janſenius, pour décider comme elles ſont, que la doctrine de Janſenius eſt la pure doctrine de S. Auguſtin ; je pourrois leur demander ici, ſi elles ſçavent ce que c'eſt que ce qu'on appelle le Moliniſme, & ſi elles ont lû Molina. Cette queſtion les embaraſſeroit ſans doute : car la plus honneſte replique qu'on pourroit faire à leurs réponſes, ſeroit de leur demander ; comment des perſonnes ſenſées prononcent ſi hardiment ſur ce qu'elles n'entendent en aucune maniere, mais je veux les ménager, & ne

pas les obliger à faire un aveu ſolemnel de leur imprudence, dans des matieres auſſi importantes que le ſont celles de la Religion. Je veux me ſervir d'un moyen plus convenable, & qui ſera capable de les ébranler : c'eſt qu'en parlant comme elles parlent, & en diſant que l'affaire du Janſeniſme eſt l'affaire des Jeſuites, elles font contre leur intention beaucoup d'honneur à cette Compagnie : Voici comment en deux mots.

Il eſt de notorieté publique, que l'affaire du Janſeniſme eſt l'affaire de l'Egliſe ; que depuis plus de ſoixante & dix ans, tous les Papes, les uns aprés les autres, s'en ſont mêlez ; que les Evêques de France, les Evêques des Pays-bas, & quelques Evêques d'Allemagne, ſoit en particulier, ſoit de concert, ont concouru de toutes leurs forces

avec les Papes à détruire le Janſeniſme, comme les Papes Innocent I. Zozime, Celeſtin, concoururent avec les Evêques d'Afrique à exterminer le Pelagianiſme. C'eſt dans l'un & l'autre cas le Vicaire de Jeſus-Chriſt, avec les Vicaires des Apôtres, le Chef des Paſteurs, avec les Paſteurs, leſquels s'uniſſent, diſent-ils aujourd'huy, comme ils le diſoient alors, pour pourſuivre les loups qui ſe ſont gliſſez dans la bergerie, & la ravagent. C'eſt un fait dont toute la Chrétienté eſt témoin. Les clameurs qui s'élevent de toutes parts contre les Jeſuites, en étourdiſſant les oreilles des fideles, ne peuvent leur boucher les yeux. D'où s'enſuit que ſi l'affaire du Janſeniſme eſt l'affaire des Jeſuites, l'affaire des Jeſuites eſt l'affaire de l'Egliſe; & c'eſt-là le plus grand hon-

neur que l'on puiſſe faire à cette Compagnie, que ſi nonobſtant cela on continuë de dire, que l'affaire du Janſeniſme n'eſt pas ſeulement l'affaire des Jeſuites, mais encore l'affaire particuliere des Jeſuites : on dira une fauſſeté évidente, mais qui tournera encore plus à leur honneur : car cette propoſition, en ſuppoſant la notorieté du fait que je viens de marquer, n'auroit plus d'autre ſens que celui ci ; ſçavoir, que ce ſont les ſeuls Jeſuites qui ont donné l'alarme à l'Egliſe contre les nouveautez de Janſenius ; que ce ſont les ſeuls Jeſuites qui ont défendu la doctrine de l'Egliſe contre ces mêmes nouveautez ; que ce ſont eux ſeuls qui ſe ſont faits le bouclier de l'Egliſe, aux dépens d'une infinité de cabales qui ſe ſont formées contre eux, d'une infinité de calomnies dont on a

tâché de les noircir, d'une infinité de tempêtes qu'on leur a ſuſcitées pour les perdre. Ce ſeroit dire qu'eux ſeuls ont fait contre les Janſeniſtes, ce que S. Auguſtin a fait contre les Pelagiens ; S. Cyrille, contre les Neſtoriens ; le ſaint Evêque Flavien contre les Eutychiens, & avec les mêmes riſques & les mêmes perſecutions. Ce ſeroit dire enfin qu'ils ont fait de nos tems eux ſeuls, ce que leurs prédeceſſeurs ſoûtenus & appuyez par quantité de Docteurs Catholiques, ont fait en Allemagne & dans les Pays du Nord contre les Lutheriens, en France, aux Pays-bas, & en Angleterre, contre les Calviniſtes.

Ho, Madame, quels éloges les Dames Janſeniſtes font-elles par-là de la Compagnie des Jeſuites ? certainement elles n'y prennent pas garde : & quand

elles auront fait cette reflexion, elles ſe donneront bien de garde de publier par tout que l'affaire du Janſeniſme eſt l'affaire des Jeſuites.

Dans le fracas qui vient d'arriver en France au ſujet du Livre du P. Queſnel, que n'a-t'on point dit des Jeſuites ? Quelques Evêques condamnent ce Livre après que le Pape l'avoit déja condamné : ce ſont, dit-on, les Jeſuites qui ſont les Auteurs de la condamnation ; comme ſi des Evêques ne pouvoient avoir de zele pour la ſaine doctrine ſans l'inſpiration des Jeſuites : mais à quoy a abouti ce fracas ? à un nouvel examen juridique de ce Livre à Rome & en France : & quel a eſté le ſuccés de cet examen ? ç'a eſté de découvrir dans ce Livre non ſeulement le pur Janſeniſme, mais des Dogmes renouvellez

de Wiclef, de Luther & de Calvin ; de maniere que ces erreurs ſautent aux yeux de tout le monde ; juſques-là que les Evêques mêmes qui ont jugé qu'il falloit avoir des éclairciſſemens du Saint Siege ſur quelque peu de propoſitions, ſont convenus eux-mêmes que le Livre meritoit d'être condamné, & qu'il le falloit tirer des mains des Fideles comme un ouvrage pernicieux. Que reſulte-t'il de là ? ſinon que quand les Jeſuites auroient eſté les Auteurs, & les ſeuls Auteurs de tout ce fracas ; ils ont eu raiſon de le faire ; qu'ils ont dû le faire ; qu'ils auroient prévariqué & trahi la cauſe de l'Egliſe s'ils ne l'avoient pas fait. Voilà leur crime qui leur a attiré tant de ſatyres, & tant d'outrages : ou plûtôt voilà leur gloire & leur éloge. Je défie tout homme rai-

ſonnable de penſer autrement ſur le fond de cette affaire, s'il veut l'enviſager de ſang froid. Mais revenons au Janſeniſme en general.

Rien n'eſt ſi aiſé que de déſabuſer nos Dames ſur la prévention où elles ſont que le Janſeniſme a toûjours eſté l'affaire particuliere des Jeſuites. Il n'y a pour cela qu'à leur produire les Livres de pluſieurs Docteurs de Sorbonne, ceux des Docteurs d'autres Univerſitez, ceux des Theologiens de preſque tous les Ordres, où les études ne ſont pas negligées ; ceux de quelques Laïques mêmes qui ont conſpiré avec les Jeſuites à la défenſe de la doctrine de l'Egliſe, & parmi ces Ecrivains des gens les plus oppoſez à ce qu'on appelle le Moliniſme.

Que dirai-je, de l'acceptation des Bulles qui ont condam-

né les cinq Propoſitions, de l'acceptation du Formulaire, & des Edits du Roy ſur tout cela dans toutes les Egliſes & dans toutes les Communautez du Royaume ? ne voit-on là, que les ſeuls Jeſuites ? & n'eſt-ce pas vouloir à plaiſir s'aveugler, que de ſe perſuader qu'il n'y a qu'eux qui ſe ſoient élevez contre le Janſeniſme, & qui l'ayent combattu & condamné ? mais independemment de tous ces faits ſenſibles & palpables, j'en rappelle toûjours ces Dames au bon ſens & à la raiſon.

Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de ſecte où l'on ait avancé avec plus de hardieſſe que dans celle du Janſeniſme, & où l'on ait trouvé moyen de faire recevoir par une infinité de gens comme des veritez inconteſtables, des paradoxes les plus éloignez de la vraye-ſemblan-

ce. Celui dont j'ai déja parlé des cinq Propoſitions qui ne ſe trouvent plus dans Janſenius depuis qu'elles ont eſté condamnées, & qu'avant la condamnation, les Janſeniſtes & les Adverſaires des Janſeniſtes y reconnoiſſoient de commun accord, que les uns attaquoient & les autres défendoient comme la doctrine de Janſenius; que les Evêques de France déferoient comme la doctrine de Janſenius, que le Pape examinoit comme la doctrine de Janſenius, que les Agens du Parti auprés du Pape tâchoient de juſtifier comme une doctrine catholique de Janſenius; ce paradoxe, dis-je, de Propoſitions qui diſparoiſſent dans un Livre dés le moment que l'anathême de l'Egliſe eſt tombé ſur elles, fera la ſurpriſe des ſiecles futurs, ſoit par la har-

dieſſe de ceux qui l'ont avancé, ſoit par la credulité de ceux à qui on eſt venu à bout de le faire croire. Mais quand alors on lira l'Hiſtoire du Janſeniſme, qu'on en examinera de ſang froid tous les actes, toutes les procedures, les intereſts, les caracteres de toutes les perſonnes qui ont agi dans cette cauſe; je ne ſçay ſi on ne ſera pas preſque auſſi étonné de ce ſecond paradoxe, que le Janſeniſme eſt l'affaire particuliere des Jeſuites.

Les Papes depuis plus de ſoixante & dix ans travaillent à abolir des nouveautez dans des matieres des plus importantes de la Religion : ſur les inſtances de qui l'ont-ils fait ? ſur les inſtances de la Sorbonne, qui certainement, comme tout le monde le ſçait, n'a jamais été un corps devoüé aux Jeſuites : à

la requeſte de qui les Papes ont-ils donné leurs Conſtitutions là-deſſus? à la requeſte des Evêques de France, dont pluſieurs à la verité honorent de leur bienveillance, & de leur eſtime cette Compagnie; mais dont beaucoup certainement ont aſſez d'indifference pour ſes intereſts particuliers, & ſur tout pour faire valoir ſa doctrine ſcholaſtique, dont ils ſe mettent fort peu en peine, quand il ne s'agit point de la foy, qui meſme preſque tous ont pris dans leurs études pendant leur jeuneſſe des idées toutes differentes ſur les points qui font les diſputes de l'école dans ces ſortes de matieres. Et l'on croira que tout ce grand & illuſtre Corps, qui outre la conſcience, a ſon honneur & ſa réputation à ménager, & eſt d'ailleurs compoſé de genies & de caracteres ſi differens, ſe déter-

minera de concert pour faire plaiſir aux Jeſuites, à trahir la Religion, à ſuſciter & à fomenter des troubles dans l'Egliſe, à impoſer au Saint Siege, à ſe rendre ridicules à toute l'Europe, en faiſant des aſſemblées les unes ſur les autres, ſur des queſtions de néant, ſur un phantôme né dans la tête des Jeſuites; & cela en divers tems, & dans une infinité d'aſſemblées.

On croira encore que tant de Papes ſe ſoient laiſſé remuer comme des machines par les reſſorts ſecrets des Jeſuites; qu'en leur conſideration ils ayent tous les uns aprés les autres, voulu proſtituer leur autorité, ſans crainte de ſe deshonorer à la vûë de toute la terre, de donner priſe aux heretiques, de diminuer parmi les fideles le reſpect qu'on doit à leurs déciſions. Oüi, je le repete: tout cela ſera un jour

auſſi difficile à croire, qu'il ſera difficile de s'imaginer que les cinq Propoſitions ayent ceſſé depuis leur condamnation, d'être dans le Livre de Janſenius, où l'on les voyoit auparavant. Cependant l'un & l'autre ſe dit & s'avance aujourd'huy avec autant d'aſſeurance, que s'il n'étoit pas permis d'en douter. Vous en êtes témoin, Madame, vos amies le prônent ſans ceſſe: elles croyent, ſans heſiter, des choſes incroyables; elles ſont les premieres dupes de ces abſurditez, & enſuite autant d'échos pour les faire entendre par tout comme des veritez. Le Parti les en recompenſe par les applaudiſſemens qu'il leur donne, & par l'encens qu'il leur prodigue.

Mais au moins je m'attends que ces Dames me ſçauront quelque gré de la condeſcen-

dance que j'ai pour elles, de ne pas | ſouſcrire abſolument, & ſans reſtriction à une maxime qui cependant a paſſé de tout tems pour trés-ſage & trés-veritable ; ſçavoir, qu'il ne convient point aux femmes de parler des matieres de Religion, & que leur partage ſur cet article doit eſtre une humble ſoûmiſſion aux déciſions de l'Egliſe ; regle ſûre de conſcience pour elles, & qui les met à couvert de tout danger : mais peut-eſtre auſſi trouveront-elles encore mauvais, de ce que ſous ce pretexte, & en leur marquant certains points ſur leſquels je leur donne droit de raiſonner, je me ſois ingeré de leur enſeigner la maniere d'en bien raiſonner, & de les convaincre par mes propres reflexions, que pour l'ordinaire elles s'y prennent mal ſur l'article du Janſeniſme en particu-

lier. J'ai bien prévû que je pourrois par là bleſſer un peu leur délicateſſe : mais voici comme j'ai penſé là-deſſus.

Parmi ces Dames il y en a de tres-frivoles, de ſuperficielles, d'entêtées à l'excès, que la raiſon, & peut-eſtre la Religion ne gouvernent point. Ce n'eſt point pour celles-là que je parle ; je les abandonne à leur entétement, ou plûtôt à leur ſens reprouvé : mais il y en a beaucoup d'autres qui aiment la verité, qui ſont ravies de la connoître, quand elle ſe preſente, qui ont le ſens droit, de la conſcience, de la crainte de Dieu, quoyqu'elles ne ſoient pas toûjours aſſez en garde contre certaines préventions & certains piéges qu'on leur tend. C'eſt celles-là que j'ai en vûë, & je les fais volontiers Juges de la verité & de la ſolidite de mes reflexions, qui pourroient

pourroient cabrer les autres.

Vous êtes certainement de ce nombre Madame ; l'inquiétude que vous a causé la nouvelle Conſtitution , les affreuſes propoſitions qui y ſont condamnées , leſquelles vous avoient échappées en liſant le livre dont il s'agit , les remords qui vous ſont venus à cette occaſion , montrent que vous avez de la tendreſſe de conſcience ; que vous ne vous êtes pas laiſsé tellement préoccuper l'eſprit , qu'il ſoit inacceſſible à l'évidence de la vérité. Cette diſpoſition où vous eſtes,& qui vous a fait naître la penſée de me conſulter, me fait eſperer que ma Lettre ne vous ſera pas inutile. Je crois vous y avoir mis parfaitement au fait ſur l'Hiſtoire du Janſeniſme , ſur le peu de droiture & de bonne foy des Chefs de cette ſecte , ſur leur conduite artifi-

cieuſe, ſur leurs intrigues, ſur leur opiniâtreté dans la revolte contre l'Egliſe, & contre les puiſſances legitimes ; ſur le danger qui menace l'Etat de la part d'une faction déja ſi étenduë, ſi animée, ſi remuante, ſi vive à employer tous les moyens qu'elle peut imaginer pour établir ſon credit, & s'attacher des gens de tout état, de toute condition, de toute profeſſion. Que me teſte-t'il ? ſinon de vous exhorter à penetrer dans le fond de ce que Dieu par ſa grace a commencé à vous faire entrevoir, & de vous conjurer dans des termes ſemblables à ceux dont uſa ſaint Jerôme en écrivant à une perſonne de qualité & de vertu qui s'étoit laiſſé impoſer par la pieté affectée de Pelage, & de quelques-uns de ſes ſectateurs, de vous tenir en garde ſur un point auſſi délicat que celui de

la Religion & de l'integrité de la Foy.

Je vous conjure, lui disoit-il, * par l'honneur de vôtre maison, que la Noblesse & la pieté rendent également illustre ; & je vous avertis de n'en point laisser ternir l'éclat, en recevant chez vous deux ou trois hommes qui s'y introduisent pour y introduire l'erreur : qu'il ne soit pas dit qu'une maison recommandable jusqu'à present par la vertu & la pieté qui y regnoit, commence à se décrier par un dangereux commerce & de pernicieuses societez qui s'y assemblent ; que ceux qui soûtiennent par leurs liberalitez ces sortes des gens, sçachent qu'ils contribuent à multiplier une faction d'Heretiques, à faire & à entretenir des ennemis à

* *Hieronim. in Epist. ad Clesiphontem.*

„ Jeſus-Chriſt ; & que c'eſt en „ vain qu'ils ſe diſent Catholi- „ ques, en tenant une conduite „ qui ne leur permet pas de por- „ ter ce nom.

A l'avertiſſement de ce Saint Pere, j'ajoûterai, Madame, en finiſſant, l'exemple d'une Dame de la Cour de Charles IX. qui doit vous toucher : c'eſt Madame de Curton, Gouvernante de la ſœur cadette de ce Prince, connuë dans l'Hiſtoire ſous le nom de la Reine Marguerite. Cette Princeſſe, pendant quelques années, paſſa pour eſtre un peu galante ; mais elle fut toûjours ſincerement attachée à la Religion Catholique. Elle dit au commencement de ſes Memoires, qu'elle en eût toute l'obligation à ſa Gouvernante : „ Toute la Cour,*dit-elle, étoit „ infectée d'hereſie, aux perſua-

* Page 9.

ſions imperieuſes de pluſieurs “
Dames & Seigneurs de la Cour “
& même de mon Frere d'An- “
jou, depuis Roy de France, de “
qui l'enfance n'avoit pû éviter “
l'impreſſion de la malheureuſe “
huguenoterie, qui ſans ceſſe “
me crioit de changer de Reli- “
gion, jettant ſouvent mes heu- “
res dans le feu; & au lieu me “
donnant des pſalmes & prieres “
huguenotes, me contraignant “
les porter, leſquelles ſoudain “
que je les avois, je les baillois à “
Madame de Curton ma Gou- “
vernante, que Dieu m'avoit “
fait la grace de conſerver Ca- “
tholique; laquelle me menoit “
ſouvent chez le bon homme “
M. le Cardinal de Tournon, “
qui me conſeilloit & fortifioit “
à ſouffrir toute choſes pour “
maintenir ma Religion, & me “
redonnoit des heures & des “
chapelets, au lieu de ceux que “

„ m'avoit brûlez mon Frere
„ d'Anjou. Et ſes autres parti-
„ culiers amis qui avoient entre-
„ pris de me perdre, me les re-
„ trouvant, animez de courroux,
„ m'injurioient, diſant que c'é-
„ toit enfance & ſottiſe qui me
„ le faiſoit faire ; qu'il paroiſſoit
„ bien que je n'avois point d'en-
„ tendement ; que tous ceux qui
„ avoient de l'eſprit, de quel-
„ que âge & ſexe qu'ils fuſſent,
„ oyans prêcher la charité, s'é-
„ toient retirez de l'abus de cet-
„ te bigoterie : mais que je ſe-
„ rois auſſi ſotte que ma Gou-
„ vernante. Et mon Frere d'An-
„ jou y ajoûtant les menaces,
„ diſoit que la Reine ma Mere
„ me feroit foüetter. Ce qu'il
„ diſoit de lui-même, car la Rei-
„ ne ma Mere ne ſçavoit point
„ l'erreur où il étoit tombé. Et
„ ſoudain qu'elle le ſçût, le tan-
„ ça fort lui & les Gouverneurs,

& les faiſant inſtruire, les con-
„ traignit de reprendre la vraïe,
„ ſainte, & ancienne Religion de nos Peres, de laquelle elle ne
„ s'étoit jamais départie.

Voilà, dis-je, Madame, un bel exemple pour vous; la mode, la vanité, l'envie de paſſer pour bel eſprit ſont de dangereuſes tentations pour les Dames en ces ſortes de conjonctures. Cette Dame ſage, d'un caractere ſolide & digne de la place qu'elle occupoit auprès de la Princeſſe, ſçût s'en défendre, & ſe mettre au deſſus de ces frivoles conſiderations, parce qu'elle étoit véritablement chrétienne, & qu'elle penſoit, ce qui eſt tres-vrai, qu'en matiere de Religion, on ne peut s'écarter le moins du monde de ce que l'Egliſe nous enſeigne, ſans mettre ſon ſalut en danger. Je vous ſupplie, par le zele que

j'ay toûjours eû pour le vôtre, de regler vôtre conduite ſur un tel modele. Les nouvelles erreurs, pour être nouvelles, n'en ſont pas moins des erreurs. La nouveauté, la mode de s'en entêter, le plaiſir de la diſtinction qu'il y a à les faire valoir, ne les rendent pas moins criminelles. Celle de Calvin, eurent tous ces mêmes attraits pour les Dames de la Cour de France de ces tems-là, & vous les regardez aujourd'huy avec horreur. Il en ſera de même un jour du Janſeniſme, quand il aura perdu la grace de la premiere nouveauté. C'eſt là la deſtinée de toutes les ſectes, qui s'élevent contre l'Egliſe. C'eſt dans ce point de vûë que toutes les regles de la conſcience vous doivent faire enviſager dès maintenant les nouveaux dogmes de ce tems : c'eſt ſur ce pied que vous devez

exami

examiner devant Dieu l'eſtime que vous donnez à leurs Sectateurs, la bienveillance dont vous les honorez, le crédit, les faveurs, la vogue que vous leur procurez. Plus vous eſtes élevée par vôtre naiſſance par vôtre rang, plus vous avez dans le monde de réputation, d'eſprit, de prudence, de vertu, & de pieté; plus tout cela merite vôtre attention, & eſt digne de vos plus ſerieuſes réflexions. Je ſuis, &c.

EN vous parlant du Janſeniſme, Madame, comme d'un Parti tout-à-fait formé, & dès là tres dangereux pour l'Etat; je vous ai promis de vous envoyer les extraits de quelques pieces authentiques, qui vous prouveroient que je ne parle pas en l'air, & que je ne ſonne pas l'alarme mal à propos ſur un point de cette importance. Je m'acquitte de ma promeſſe: je vous

ſupplie de lire ces extraits ; les faits que vous y verrez ne laiſſent pas d'eſtre aſſez curieux, & ſerviront à vous délaſſer l'eſprit, que la longueur de ma Lettre a peut-eſtre fatigué.

Je commence par l'article où la faction eſt déſignée ſous l'idée d'un Ordre Religieux. Il y a un Abbé, un Prieur, un Soûprieur, des Peres, des Freres convers, des Sœurs de l'Ordre, des Convens &c. Je me bornerai à ce que nous en apprend un des Freres convers, nommé le Frere Borromée. C'eſt le ſieur Weillart, qui fut mis à la Baſtille il y a quelques années, & dont on ſaiſit les papiers ; quoyque ce ne fut qu'un ſimple Frere, il étoit homme entendu, & avoit tout le ſecret de l'Ordre. Voici comme il écrivoit le 25. de May 1703. au Pere Prieur, c'eſt à dire au Pere Queſnel.

Frere Borromée *a* asſeure le " Pere Prieur *b* qu'il a vû un " excellent écrit pour la défenſe " de *l'Ordre* c : on le met au net. "

J'ajoûte l'extrait d'un autre écrit du ſieur Weillart *d*, où il fait connoître ce que c'étoit que les divers Monaſteres de l'Ordre.

La maiſon qu'occupoit M. " Arnaud, & enſuite le Pere " Queſnel à Bruxelles, s'appel- " loit l'Abbaye de Frec-Verlin- " gue, le Chef de tout l'Ordre ; " elle s'appelloit auſſi le Prieuré " de S. Antoine, pour honorer " le Patron de M. Arnaud. "

Le Prieuré de S. Loüis étoit " la maiſon où demeuroit à Ro- " me Loüis du Vaucel, qui s'y " appelloit le ſieur Walloni, & " y avoit la correſpondance & "

a Le ſieur Vveillart. *b* Le Pere Queſnel.
c *Cauſa Queſnelliana pag.* 273.
d *pag.* 275.

„ l'agence generale du Parti
„ Auguſtinien.
„ L'Abbaye de Magle .... eſt
„ le Seminaire de ....
„ Le ſaint lieu & le Château
„ de la Viemur, c'eſt Port Royal
„ des Champs.
„ Le ſaint Deſert eſt une pe-
„ tite maiſon appellée Nôtre-
„ Dame des Anges, prés de Mar-
„ ſeille, habitée par ..... que le
„ ſieur Laguerre a choiſi pour
„ ſa retraite.
„ La Commanderie de la
„ Guépeville, c'eſt la maiſon
„ des .... d'Orleans.
„ Le petit Seminaire de Meun
„ ſur Loire, eſt une maiſon de
„ jeunes enfans, de qui l'on
„ éprouve l'eſprit & la voca-
„ tion, par un Preſtre nommé
„ Pacory ....
„ L'hoſpice de Reims, com-
„ prend la maiſon du ſieur Blaiſe
„ Ferret, Docteur de Sorbonne.

L'hoſpice de Troyes eſt le " Prieuré de S. Quentin. "

L'hoſpice de Beſançon, " c'eſt l'Abbaye des .... "

L'hoſpice de Nancy, eſt le " Prieuré de Nory. "

Vous en connoîtrez, Madame, encore quelques autres avec bien des particularitez, lorſque j'aurai l'honneur de vous voir, & que je vous ferai parcourir le Procès du Pere Queſnel, dont j'ai marqué pluſieurs pages les plus importantes.

Le ſecond morceau des plus curieux que je vous envoye, eſt la Lettre dont je vous ai parlé, qui fut dictée par l'Abbé, c'eſt-à-dire par M. Arnaud, écrite de la main du Soûprieur, c'eſt-à-dire du ſieur Erneſt, & apoſtillée par le Pere Prieur, c'eſt-à-dire par le Pere Queſnel: on devoit l'envoyer à M. le Comte d'Avaux, pour le prier de faire

comprendre dans le traité de Tréve les Diſciples de S. Auguſtin.

LETTRE

Des Diſciples de S. Auguſtin.

A Monſieur le Comte d'Avaux.

MONSEIGNEUR,

„ Le pouvoir ſi ample que le „ Roy vous a donné, de rece„ voir à la Tréve de vingt an„ nées generalement tous ceux „ qui voudront bien l'accep„ ter, a porté *les Diſciples de ſaint „ Auguſtin* à vous faire connoî„ tre par cette Lettre, qu'ils „ ſont reſolus d'embraſſer en„ core ce moyen qui ſe preſen„ te, de ſe procurer un repos, „ qui ait au moins plus de du„ rée, que celuy que la Paix,

ſous le Pape Clement IX. leur " avoit ſi heureuſement rendu. " Ils ne ſçauroient ſe perſuader, " Monſeigneur, qu'après que " Sa Majeſté a bien voulu ac- " corder ſa grace à des pirates " inſolens & impies, & qui l'a- " voient trés-griévement offen- " ſé, & qu'après vous avoir or- " donné de déclarar de ſa part, " qu'Elle vouloit bien mépriſer " en quelques ſortes ſes avan- " tages, & oublier ſes propres " intereſts, pour rétablir le re- " pos dans toute l'Europe par " une Tréve generale, il n'y ait " que *les Diſciples de S. Auguſtin*, " qui ſoient exclus d'une gra- " ce, qu'on offre à toute ſorte de " Nations ſans diſtinction de " Religion ou de merite. On ne " ſçauroit ſoupçonner Sa Ma- " jeſté d'une ſi étrange accep- " tion de perſonnes, que l'E- " criture Sainte défend ſi ſeve-

„ rement en plusieurs endroits,
„ sans faire tort à son équité na-
„ turelle, & sans donner des
„ bornes à sa bonté, contre l'in-
„ tention qu'Elle fait paroître
„ de vouloir, qu'elle soit gene-
„ rale, & qu'il ne tienne point
„ à Elle, qu'on n'en ressente par
„ tous les effets.

„ Tout cela, Monseigneur,
„ a fait juger à ceux, au nom
„ desquels je prends la liberté
„ de vous écrire, qu'il ne faut
„ que vouloir la tréve pour l'a-
„ voir, & j'ai ordre de vous dé-
„ clarer de leur part qu'ils la
„ veulent, & qu'ils la souhait-
„ tent de tout leur cœur.

„ Il vous sera aisé, Monsei-
„ gneur, de juger de la sincéri-
„ rité, & de la droiture de leurs
„ intentions par les conditions
„ mêmes, qu'ils ont crû devoir
„ proposer, pour ne point pa-
„ roître singuliers, & pour ne

rien faire contre les formes " ordinaires de ces ſortes de " contracts publics : c'eſt pour " cela que je les appelle condi- " tions, quoique ce ne ſoit en " effet que des offres trés-avan- " tageuſes, capables d'applanir " toutes les difficultez, s'il s'en " rencontroit, & incapables " d'en faire naître de nouvelles. " J'oſe même dire qu'il eſt de la " grandeur & de la gloire de Sa " Majeſté de les écouter favora- " blement, & de ne les point re- " jetter. "

La premiere eſt, que tous " ceux qui ont eû le malheur de " déplaire à Sa Majeſté par quel- " que endroit, ſeront obligez " de ſe juſtifier par des bonnes " Apologies, dans leſquelles ils " rendront raiſon de leur con- " duite, & répondront à tout ce " qu'on aura pû objecter con- " tre leur vie, & contre leur do- "

„ ctrine ; & s'ils ne font pas voir
„ manifeſtement l'innocence de
„ l'une & de l'autre , ils ſe-
„ ront punis à la diſcretion de
„ Sa Majeſté.

„ 2. Que Sa Majeſté ſera trés-
„ humblement & trés-reſpec-
„ tueuſement ſuppliée de faire
„ ceſſer les voyes de fait , & l'u-
„ ſage des Lettres de cachet qui
„ décrient ſa juſtice dedans &
„ dehors le Royaume , parce
„ qu'étant employées le plus
„ ſouvent contre des perſon-
„ nes , dont la pieté & l'inno-
„ cence ſont connuës du peu-
„ ple , cela ne peut faire qu'un
„ fort méchant effet au prejudi-
„ ce de la gloire, & de la réputa-
„ tion de Sa Majeſté. Il eſt
„ vrai qu'elle ne ſe porte
„ point d'elle-même à ces ſor-
„ tes de voyes odieuſes , & qu'il
„ y a tout ſujet de croire , qu'on
„ ne les arrache d'elle qu'en

ſurprenant ſa Religion. Mais “
c'eſt un des plus grands ſervi- “
ces qu'on lui puiſſe rendre, “
que de lui faire connoître “
qu'on la ſurprend. Car quoi- “
que les plus grands Princes “
puiſſent être quelquefois ſur- “
pris, l'être ſi ſouvent, ce “
pourroit être une tache à ſa “
gloire, qui dureroit dans la “
poſterité, & qu'il ne ſeroit pas “
aiſé d'effacer. “

3. Que Sa Majeſté ſera en- “
core trés-humblement & trés- “
reſpectueuſement ſuppliée d'ac- “
corder la liberté à ceux, “
que la rigueur de ces voyes ou “
la neceſſité qu'ils ont eu de les “
prévenir, renferme dans des “
priſons, ou oblige de vivre en “
exil dans des Païs étrangers “
ou incommodes, ſans avoir “
égard ni à leur âge, ni à leurs “
infirmitez, ni à leur pauvre- “
té, & ſans qu'on leur puiſſe “

„ reprocher d'autre crime que
„ d'avoir toûjours aimé mieux
„ obéïr à Dieu qu'aux hommes,
„ & de n'avoir jamais voulu tra-
„ hir leur conſcience par de lâ-
„ ches complaiſances, & par de
„ baſſes flatteries.

„ 4. Qu'ils s'obligeront de
„ n'importuner jamais Sa Ma-
„ jeſté pour avoir des benefices,
„ mais que ceux à qui on aura
„ donné quelque employ Ec-
„ cleſiaſtique, auront toute li-
„ berté d'en faire les fonctions
„ pour la plus grande gloire de
„ Dieu, & l'édification du pro-
„ chain.

„ 5. Qu'ils s'obligeront de
„ ſeconder Sa Majeſté dans le
„ deſſein qu'elle a de ramener à
„ l'Egliſe ceux qui s'en ſont
„ malheureuſement ſeparez, &
„ qu'ils cóntinuëront à faire des
„ Livres & des Ecrits pour con-
„ vaincre leurs eſprits, pendant

que Sa Majeſté fera des or- "
donnances pour les faire ren- "
trer en eux-mêmes, & les faire "
profiter de la verité, qu'on "
leur preſentera.

6. Qu'ils ſoûtiendront toû- "
jours avec rigueur les veritez "
de la grace de Jeſus-Chriſt "
prêchées par S. Paul, & expli- "
quées par S. Auguſtin, contre "
les nouvelles opinions qui "
ſont nées dans le cerveau d'un "
ſeul homme ; qu'ils répan- "
dront leur ſang pour elles, s'il "
eſt neceſſaire, & qu'ils s'ex- "
poſeront avec joye à toutes "
les incommoditez de la vie "
plûtôt que de conſentir qu'on "
les affoibliſſe en aucune ma- "
niere. "

7. Qu'ils veilleront toû- "
jours avec grand ſoin ſur les "
corrupteurs de la Morale de "
Jeſus-Chriſt, & qu'ils auront "
une attention toute particu- "

„ liere à s'oppoſer à la doctrine
„ parricide des Roys, & à l'opi-
„ nion ſéditieuſe de leur dépo-
„ ſition, ſans s'endormir ſous
„ prétexte que l'une & l'autre
„ ont déja été terraſſées, & proſ-
„ crites par des arrêts & par des
„ cenſures, & que ceux qui les
„ enſeignoient autrefois, n'en
„ font plus mention dans le
„ Royaume, ſçachant qu'il leur
„ eſt trés-aiſé, tant que leur do-
„ ctrine pernicieuſe de la pro-
„ babilité ſubſiſtera, de réveil-
„ ler toute ſorte d'opinions, &
„ de les rendre ſûres dans la
„ pratique.

„ 8. Comme il eſt tres-diffi-
„ cile de n'avoir point d'enne-
„ mis, & d'eſtre entierement à
„ couvert de la calomnie, quel-
„ que ſage & irréprochable que
„ l'on ſoit dans ſa conduite, Sa
„ Majeſté ſera tres-humble-
„ ment & tres-reſpectueuſe-

ment ſuppliée de ne point “
tellement privilegier ceux qui “
ſe rendront les accuſateurs *des* “
Diſciples de S. Auguſtin, qu'on “
les diſpenſe de prouver dans “
les formes & dans les Tribu- “
naux ordinaires, ce qu'ils au- “
ront avancé contre eux ; que “
les accuſez auront auſſi toute “
liberté de ſe défendre, & que “
les Loix contre les calomnia- “
teurs ſeront miſes en vigueur, “
ſans que perſonne puiſſe s'e- “
xempter de ſubir les peines “
qui y ſont portées, lorſqu'il “
l'aura merité. “

Quoy qu'on n'ait dû faire “
ici mention que des Diſciples “
de S. Auguſtin, ſujets de la “
France, on peut eſtre aſſeuré, “
que ceux que la Providence a “
fait naître dans d'autres Pro- “
vinces, ne ſont pas moins ja- “
loux de leur repos, & qu'ils “
ſont tres-contens de l'obtenir “

„ aux conditions propoſées ;
„ mais ils n'ont pas crû qu'ils
„ cûſſent beſoin de ſe faire com-
„ prendre nommément dans la
„ Tréve, parce qu'ils ſont per-
„ ſuadez, que comme on ſe pi-
„ que par tout d'imiter la Fran-
„ ce, ils ne manqueront pas d'a-
„ voir le même ſort, ou à peu
„ prés, qu'il plaira à Sa Majeſté
„ d'accorder à ceux, qui m'ont
„ donné ordre de parler pour
„ eux.

„ Je ne crois pas, Monſei-
„ gneur, qu'il ſoit neceſſaire
„ maintenant de prouver que
„ ces conditions ne ſont nulle-
„ ment onereuſes, & qu'elles
„ ſont au contraire bien plus
„ capables d'avancer la Tréve,
„ que de l'empêcher. Vous au-
„ rez vû tout d'un coup qu'el-
„ les ne tendent qu'à procurer
„ à Sa Majeſté une gloire ſolide

devant

devant Dieu & devant les hommes.

Une partie de ces conditions éloigne ce qui eſt contraire à cette gloire ; & l'autre a pour but de l'affermir de plus en plus, & de la rendre plus éclatante, n'y ayant rien qui affermiſſe davantage le Thrône des Roys, comme dit l'Ecriture, que la miſericorde & la juſtice, ni qui les faſſe regner avec plus de ſecurité, de paix & de bonheur, que les ſoins qu'ils ont de faire regner Jeſus-Chriſt parmi leurs ſujets, & de les aſſujettir à Dieu par la grace & l'obſervation de l'Evangile, à quoy on s'engage par ces conditions de travailler.

Nous eſperons, Monſeigneur que vous voudrez bien repreſenter ceci à Sa Majeſté & l'appuyer de tout le crédit

„ que vous avez auprés d'Elle :
„ Pardonnez-moy, ſi je prends
„ la liberté de vous dire que ce
„ n'eſt pas l'affaire la moins im-
„ portante qui vous occupe. Le
„ ſuccès vous en ſera glorieux,
„ & s'il ne réuſſit pas, vous aurez
„ la gloire de vous y eſtre em-
„ ployé; & pour nous, nous croi-
„ rons que le moment de Dieu
„ n'eſt pas encore arrivé; nous
„ l'attendrons avec patience, en
„ redoublant nos vœux & nos
„ prieres pour Sa Majeſté, & en
„ vous aſſeurant que nous au-
„ rons toute la reconnoiſſance
„ poſſible pour les bons offices,
„ que vous rendrez en cette oc-
„ caſion à la verité, en la per-
„ ſonne de ceux, qui ſont avec
„ reſpect,

„ MONSEIGNEUR,

„ Vos tres-humbles & tres-obéïſſans
„ ſerviteurs, les Diſciples de Saint
„ Auguſtin.

Vous ferez, Madame, vos réflexions ſur cette Lettre, & ſur ce que feront un jour les Janſeniſtes s'ils ont la force en main pour demander la liberté de conſcience.

Le troiſiéme extrait ſera ſur la bourſe commune & ſur les finances du Parti *a*: On voit dans une Conference qui ſe tint à Malines, entre les gens du Parti, le 12. de Septembre 1701. un article touchant ces finances.

Article 7. touchant les finances, Meſſieurs de Louvain ont promis pour cette année 300. florins: Meſſieurs de Bruxelles 200. Meſſieurs de Malines manderont dans peu de jours ce qu'ils contribueront. Le ſieur Hilaire *b* écrira ſur ce ſujet à Meſſieurs d'Anvers, & à Meſſieurs de Gand.

a *Cauſa Queſnelliana*, *pag.* 165.
b Le ſieur Huygens.

„ On croit que la queſte ſera „ bonne, parce que les Cha- „ noines qui n'ont rien donné „ juſqu'à preſent, ont promis „ de financer. *a*

„ Quant à la collecte de ces „ quartiers, elle ne ſera pas ſi „ abondante que vous l'eſperez „ pour la fin de cette année : je „ ferai neanmoins mon poſſi- „ ble. Quelques amis ont mis à „ la Loterie de Marſeille & de „ Lyon : s'ils y réüſſiſſent, j'eſ- „ pere bien. Comme M. le Curé „ de S. Maurice promet toû- „ jours, quand je lui parle de „ financer, & qu'il ne donne „ rien, il me ſemble que ſi M. „ Erneſt vouloit luy écrire un „ mot, qu'on auroit quelque „ choſe, &c. J'ay envoyé la ré- „ ponſe que M. Brekevelt a faite „ à la vôtre : vous me direz ſi „ elle conclut en *dabitis*. *b*

a Page 310. *b* Pag. 311.

S'il n'y a perſonne de la famille (de Brigode) [a] qui ſe marie, nous ne devons que chercher tout nôtre plus grand avantage, afin de nous voir en état de pouvoir rendre ſervice aux amis & au public dans les occaſions.

Je les ſaluë tous (les Freres de l'Ordre) avec beaucoup de reſpect, & particulierement M. l'Official, & M. Brekevelt... ce Chanoine a merité par ſes liberalitez pour Rome.

On eſtoit convenu que M. du Til [b] iroit au Pape crier contre ce Mémorial, mais il n'en a rien fait; quand les choſes ne ſont pas de ſon goût, ou qu'il y a quelque répugnance, il recule, & demeure dans ſa lenteur, & ſa peſanteur naturelle, ſe contentant de ſe bien

[a] C'eſt une famille Flamande, toute dévoüée au Parti, à qui elle deſtinoit tout ſon bien.

[b] Le ſieur Hennebel, page 313.

„ faire rouler tous les jours dans
„ ſon caroſſe.
„ Les Majeurs * ont grande
„ raiſon d'être peu ſatisfaits &
„ las des frais de la députation.
„ Les Majeurs ſongent à en-
„ voyer un député à Madrid : il
„ ſemble que M. du Til ſeroit aſ-
„ ſez propre pour cela ; il ne ſe-
„ roit pas obligé, comme je
„ crois, de tenir un caroſſe à
„ Madrid.
„ M. du Til ne ſe rend pas en-
„ tierement ſur le deſſein qu'il
„ a eu en repreſentant ſon Mé-
„ morial ; il doit être neanmoins
„ mortifié, de voir que tout le
„ monde blâme en cela ſa con-
„ duite... je lui ai auſſi touché le
„ point de la dépenſe ; il ſe paſſe
„ preſentement de caroſſe ; il eſt
„ naturellement liberal & facile
„ à dépenſer ; il a acheté dix écus
„ romains deux exemplaires de

*Ce ſont les Docteurs de Louvain Janſeniſtes.

l'Hiſtoire *de Auxiliis*, dans le " tems qu'il ſçavoit bien que je " recevrois bien-tôt la caiſſe où " il y en avoit pour luy & pour " moy : & quoy qu'on lui en eût " envoyé deux autres par la me- " me voye du Libraire, il don- " ne une piſtole ou trois écus " romains par mois à un jeune " homme de Flandres, qui luy " ſert de copiſte pour certaines " écritures ; ce qui n'empêche " pas qu'il ne ſe ſerve d'autres " copiſtes Italiens, dont le cara- " ctere eſt plus propre pour ce " Païs. "

Le ſieur Giacomo Leoni * " m'a payé trés-promptement " les 204. écus que vous avez eu " la bonté de m'envoyer. "

Vôtre Lettre de change ſe- " ra trés-bien venuë, car mes " Finances vont finir. "

Mr. je vous prie de me dire "

* Pag. 314.

„ à quel prix vous me pouvez
„ donner les Lettres de Mon-
„ talte avec le recuëil : Mr. Cal-
„ lebaut a cent patacons prêts
„ pour Rome, ſi vous le voulez;
„ Mr. Vermiel dit qu'il ſeroit
„ neceſſaire que vous écriviez.
„ Quant à luy il les vous conſi-
„ gne pour ce que Rome vous
„ doit : ce ſera un commence-
„ ment du payement qu'on doit
„ vous faire.

„ Demain, comme j'eſpere
„ on vous portera pour le ſieur
„ Denis les Lettres de change;
„ je vous prie de les envoyer,
„ c'eſt pour luy rendre quarante
„ quatre écus que Mr. du Til luy
„ a prétez.

„ Les affaires des Finances
„ vont lentement, nous les au-
„ rons cependant peu à peu,
„ comme j'eſpere.

„ Il ſemble neceſſaire de nous
„ envoyer de nouvelles Lettres
de

de change nonobſtant le dé- "
faut des Finaces. "

Il ſera encore bien-tôt be- "
ſoin, comme je crois, de Let- "
tres de change ; ſi vous voulez "
recevoir à Anvers les 100. Du- "
catons, écrivez-le moi : je "
trouve dans nos regiſtres "
150. Florins comptez pour "
Rome. "

J'aurois pû amplement "
vous ſatisfaire, ſi Mr. le Curé "
de ſainte Catherine m'avoit "
laiſſé 100. patacons qu'on de- "
voit m'envoyer de Gand l'an- "
née paſſé ? il avoit d'abord "
demandé qu'on les lui en- "
voyât pour le voyage d'Eſpa- "
gne : mais ce voyage ayant "
été differé, il a reſervé une par- "
tie de cet argent pour vous, "
une autre pour lui, & rien "
pour les choſes que je lui ex- "
poſois. "

Uraiment a-t'on ſujet d'ê- "

„ tre content de vous, Mon-
„ ſieur, au ſujet que vous avez
„ fait pour lui. Même vous êtes
„ un à qui il a plus d'obligation.
„ Il eſt revenu * comme vous
„ avez autrefois écrit tout nud:
„ *& non eſt qui recogitet corde.* Vos
„ ſoins de taxer vingt-cinq per-
„ ſonnes à quatre piſtoles cha-
„ cun ont été juſtes, mais peu-
„ executez. Perſonne de Gand
„ ni de Malines a contribué:
„ d'Anvers Mr. Coninck ſeul
„ m'a donné dix piſtoles, & à
„ Louvain Mr. Clays autant: Voi-
„ là tout ce qu'on a eu des amis.
„ L'Univerſité lui ordonne 150.
„ florins pour ſes vacations à
„ Paris: voyez, Mr. s'il a trop
„ pour ſe honnêtement habiller.
„ Voici, Monſieur, la Let-
„ tre de change pour quatorze
„ livre de gros faiſant 84. flo-
„ rins qui eſt la ſomme que je

* Pag. 315.

vous doive. Mr. Coninck « veut bien que l'ami de l'Iſle « ſçait que les vingt-cinq écus « viennent de lui : ainſi on lui « pourroit le faire ſçavoir : je ne « doute pas qu'alors il lui en- « voyera une petite billette de « remerciemens. «

Voici la Lettre que j'écris à « Mr. le Greffier pour le prier de « vouloir vous remettre la ſom- « me qu'il a la bonté de contri « buer pour la cauſe commune. «

Je vous envoye par cet ex- « prés les Lettres du Recteur de « l'Univerſité pour Mr. de Ma- « rêts ; on laiſſe à Mr. Paulin * « d'y mettre les ſuperſcriptions, « comme il trouvera convenir. « Mr. le Greffier m'a répondu « qu'il étoit content d'emploïer « les cinquante écus qu'il avoit « promis pour la cauſe commune « à la députation de Paris, & ne «

* Le ſieur Erneſt Ruth d'Ans

„ ſouhaîte que de ſçavoir où il
„ devra compter ſon argent. *
„ Si on peut obtenir la permiſ-
„ ſion d'aller en Eſpagne, il n'y
„ aura pas de difficulté pour les
„ Finances.
„ J'ai averti aujourd'hui Mr.
„ Van-Eſpen de l'argent qui eſt
„ encore dû pour le voyage de
„ Rome, & le voyage de Paris.
„ Il m'a répondu que je ne de-
„ vois plus en être en peine,
„ qu'il ſçavoit bien que le ſieur
„ Hennebel s'en étoit chargé
„ en écrivant à vous & au Curé
„ de ſainte Catherine.
„ Monſieur Van-Eſpen dit
„ qu'il n'a reçû juſques à cette
„ heure que ſoixante florins
„ pour l'Eſpagne qu'il a donnez
„ à Mr. Vermiel; il ne ſçait ſi les
„ autres Meſſieurs donneront
„ quelque choſe devant qu'on
„ y députe quelqu'un.

* Pag. 316.

Les amis ne font pas de difficulté de payer les frais qu'on a faits ou qu'on fera pour le voyage d'Eſpagne ; car il n'y a rien plus juſte, & il faut neceſſairement chercher des moyens pour le faire. Mais il y en a qui diſent qu'ils ne veulent rien donner ſinon pour le voyage d'Eſpagne : même les autres ſont un peu tardifs pour ce qu'ils ont promis.

Voilà les Lettres pour le Roi & pour le Comte de Monterey ; je crois qu'il convient de les envoyer par le ſieur de Gantin à l'Agent de Madrid. Ayez la bonté de déliberer avec le frere Athanaſe * ſur ce que l'Univerſité doit donner à l'Agent de Bruxelles, & à celui de Madrid pour leur honoraire, & je m'employerai pour le payement. Tout à

* Le Curé de ſainte Catherine de Bruxelles.

„ vous Frere Antoine.

„ Mr. Erneſt * me parla de
„ certains grains que vous lui
„ avez remis, & ne m'explique
„ point d'où me vient ce ſe-
„ cours. Je ſerois marri que vous
„ vous incommodaſſiez pour
„ mon ſujet.

„ Il faut avoüer que le tem-
„ porel de l'Ordre eſt bien bas,
„ puiſqu'il faudroit ſe mettre à
„ couper des bourſes pour lui
„ donner de quoi ſubſiſter ici.
„ Le pis eſt que Mr. de Frene *a*
„ a été obligé de ſe couper lui-
„ même la ſienne pour cela : de-
„ quoi le ſieur de la Ruë *b* lui
„ fait bien de remerciement.
„ Il le remercie auſſi par avance
„ du beau preſent qu'il a mis du

* Pag. 317.

a Le P. Queſnel, & autres noms ſont le P. Prieur. Le Baron de Rebec, Frekerberg. Le Provincial des Auguſtins, &c.

b Le ſieur du Vaucel, qui ſe nommoit Valloni à Rome.

consentement de M. *a* Dau, " dans le paquet qu'on a en- " voyé en Hollande, il en fera " part ici à plusieurs personnes. "

Pour ce qui est, Monsieur, de " la bonté & de la charité que " vous avez de vous mettre tant " en peine de la subsistance du " Frere de la Ruë; il vous en est " très-obligé, & m'a chargé de " vous en faire ses très-humbles " remerciemens: il n'a besoin de " rien presentement, il a du " fond pour plusieurs mois, il " n'y a qu'à attendre ce que pro- " duira le voyage de M. Ernest " à la grande Ville: *b* ce que four- " nit M. Godefroy *c* n'est pas " entierement reglé; il peut al- " ler à près de 300. florins, de "

a Mr. Arnaud, ces noms dans les chiffre sont M. Davi. Le R. P. Abbé M. de la Maison rouge, de Renfort le R. P. General, &c.

b Paris.

c L'Archevêque de Sebaste, on l'appelle aussi Boniface.

„ duits les frais de ballots, ports
„ de Lettres, copies, &c.
„ Vous êtes bien bon de pen-
„ ſer à m'envoyer de vôtre ar-
„ gent, de crainte qu'il m'en
„ manque, en attendant celui
„ qui doit venir. Je ne ſuis pas ſi
„ dépourvû que vous le pour-
„ riez croire; j'ai à recevoir ces
„ jours ici une remiſe de Mr. Go-
„ defroy.
„ Mr. du Til a bien vû par les
„ dernieres Lettres la difficulté
„ qu'il y a touchant les Finan-
„ ces: il doit être mortifié du
„ cheval qu'il a emmené de Na-
„ ples.... Comme les Majeurs
„ paroiſſent aſſez épuiſez, peut-
„ être faudroit-il voir ſi on n'au-
„ roit point quelque reſſource
„ du côté de Paris, pour les ſou-
„ lager à l'égard de ces ports; ce
„ ſeroit bien autre choſe, ſi l'a-
„ mi des poſtes * n'en épargnoit

* Le ſieur Chaumon Directeur des Poſtes à...

la plus grande partie. J'ai 300. " liv. entre les mains de M. le " Brûleur *a*. "

J'ai reçû le petit grain: cette " voye m'eſt commode, pourvû " qu'elle vous le ſoit auſſi. " Cela ſuppoſe que vous ayez " de gros paquets à envoyer, & " qu'il ne s'agiſſe pas d'un grand " nombre de grains. *b* J'ai avis de " Verone que le ballot y eſt arrivé. Mr. Godefroy ne m'a pas " encore envoyé la liſte de ce " qu'il contient, le Port avec la " Doüane d'ici montera à plus " de cinquante écus Romains. " Mr. Godefroy m'y en a fait tenir depuis peu 92. par un billet " de Mr. de Sullivane de Louvain. ....; je crains que vous " n'ayez trop de peine à trouver " des grains de la qualité propre "

a C'eſt un Chanoine de la Cathedrale de Paris; on l'appelle encore le P. Canal. Le Canal brûlé, *pag.* 318.

b Des piſtoles ou des patacons.

„ à être envoyez. Quand vous
„ aurez du fond entre les mains,
„ on pouroit tirer une Lettre
„ de change sur un Marchand.
„ J'ai calculé le debourſé pour
„ le R. P. Martin ; il va à trente
„ & un écu Romain. L'écu Ro-
„ main eſt un ducaton de Flan-
„ dres, ſur quoi il m'a envoyé
„ l'année paſſée trois piſtoles
„ d'or. Il ne faut point qu'il ſon-
„ ge à rien envoyer pour les pei-
„ nes & vacations ; ce ſont des
„ offices d'amis que je lui ai ren-
„ dus, & non d'Agent ou de
„ Procureur ; ſi vous jugiez mê-
„ me à propos, ce debourſé
„ pourroit paſſer avec les frais
„ de la cauſe commune, & être
„ pris ſur les ſecours qui pour-
„ ront venir du côté de Paris.
„ Les ports de l'année 1696.
„ avec quelques autres frais
„ montent à cinquante-cinq
„ *ſcudi* Romains, & quelque

choſe de plus: ceux de l'année " 1665. montoient à peu près à " la même ſomme; ſur quoi je " reçûs en Janvier 1695. de Mr. " du Til ſoixante *ſcudi*: les deux " cens que m'apporta le P. Pau- " lin, & les grains que vous m'a- " vez envoyez cette année ſup- " pléent abondamment à ces " ports & aux autres frais. "

Mr. Godefroi * me marque " qu'on a fait une ſeconde Col- " lecte dans la Miſſion, & que " quelques-uns du Clergé ont " contribué pour continuer la " députation. On a auſſi envoyé " quelque ſecours de Doüay, " comme je l'ay vû dans une " Lettre de M. l'Ecuyer. * Il faut " s'aider juſqu'au bout comme " l'on pourra ... les cinquante " écus dont vous me parlez, " viendront bien à propos pour "

* Pag. 319.
* Le ſieur Opſtrier.

„ le rembourcement des Poſtes.

Eh bien ; Madame, ne voyez-vous pas déja ici ce qu'on appelloit autrefois en France pour les Calviniſtes, *la boëte à Perrette*, c'eſt-à-dire, les queſtes qu'on faiſoit pour les neceſſitez du petit Troupeau.

Le quatriéme extrait ſera celui DU CALENDRIER DE PORT ROYAL : Vous n'y verrez queres de Saints du Nouveau Teſtament : il y en a quelques-uns de l'Ancien ; le reſte regarde les Saints du Parti.

JOURS REMARQUABLES DANS CE CALENDRIER.

MARS.

24 LE premier Miracle de la ſainte Epine à Port-Royal.

29. Naiſſance & Baptême de M. de ſacy 1613.

31. S. Amos Prophete.

MAY.

1. Profeſſion de la Mere Agnés à Port-Royal des Champs.

2. Le S. Prophete Jeremie.

4. Ce jour 1638. mourut M. Janſenius Evêque d'Ypres.

7. Seconde Profeſſion de Nôtre Mere Angelique à Port-Royal des Champs 1609.

13. Ce jour 1658. mourut la

bienheureuſe petite Marie Thereſe Richer, enfant de Port-Royal des Champs, agée de 4. ans 7. mois.

27. Ce jour 1657. le Miracle de la ſainte Epine en la perſonne de ma ſœur Baudrand.

JUIN.

24. Premiere vêture de la Mere Agnés à l'Abbaye de Saint Cyr, âgée de 6. ans.

29. M. Henry Arnauld, fut ſacré Evêque d'Angers.

JUILLET.

20. Ce jour 1596. mourut en Eſpagne Gregoire Lopez ſolitaire.

Ce même jour le ſaint Prophete Elie.

AOUST.

6. Ce jour 1661. mourut nô-

tre Mere Marie-Angelique à Port-Royal de Paris, âgée de 69. ans 11. mois.

22. Ce jour 1153. nôtre Pere S. Bernard fut enterré à Clairvaux.

SEPTEMBRE.

8. Ce jour 1591. la naissance & le batême de nôtre Mere Marie-Angelique.

12. Ce jour 1633. mourut ma sœur Anne de S. Paul Arnauld.

29. Ce jour 1602. nôtre Mere Marie-Angelique fut benite Abbesse de Port-Royal, âgée d'onze ans.

OCTOBRE.

1. Dom Jean de Palafox, Evêque en la nouvelle Espagne, mourut en 1659.

9. S. Abraham, Pere de tous Croyans.

11. Ce jour 1643. mourut à Paris M. de S. Cyran.

15. Naiſſance & baptême de M. Singlin en 1607.

27. Ce jour 1600. premiere Profeſſion de nôtre Mere Marie-Angelique à Port-Royal des Champs, âgée de 9. ans.

NOVEMBRE.

1. Premiere Meſſe de M. Arnauld.

4. Ce jour 1658. mourut M. Maître à Port-Royal des Chams.

Au Calendrier ſont ajoûtées quelques Oraiſons pour les nouveaux Saints.

DEus qui famulum tuum N. *ſacerdotem virtute conſtantiæ in perſecutione roboraſti, ex ejus imitatione tribue pro amore tuo proſpera mundi deſpicere, & nulla ejus adverſa formidare. Per Dominum, &c.*

Deus

DEus qui beatum N. *Confessorem tuum atque Pontiffcem Evangelicæ veritatis gratiâ sublimasti, tribue, quæsumus, ejus nos semper & eruditione proficere & oratione defendi.*

DEus qui nos per famulum tuum N. *Abbatem ad agnitionem tuæ veritatis venire tribuisti, concede propitius, ut ejus fidei adjuvemur meritis, cujus admirandæ vitæ instruimur exemplis.*

DEus qui familiam tuam, famuli tui N. *ædificare dignatus es exemplis & effectis ejus ardentissimæ caritatis, concede ut ejus intercessione temporalibus non destituatur exemplis, & spiritualibus semper proficiat incrementis.*

La premiere Oraison étoit apparemment à l'honneur de quelque Ecclesiastique de Port-

Royal, qui avoit ſouffert ce que les Janſeniſtes appellent perſecution.

La deuxiéme étoit ſans doute à l'honneur de M. Janſenius, Evêque d'Ypres.

La troiſiéme étoit à l'honneur de l'Abbé de S. Cyran.

La 4. étoit vrai-ſemblablement à l'honneur de quelque Laïque mort à Port-Royal.

Voilà la bizarre dévotion dont on amuſoit l'eſprit de ces pauvres Filles, tandis qu'on les entretenoit dans une révolte continuelle contre l'Egliſe.

Ce morceau du nouveau Calendrier fut trouvé parmi les papiers d'une des Religieuſes de Port-Royal, quand on les diſperſa en divers Monaſteres, il y a trois ou quatre ans. De vingt-deux qu'elles étoient, plus des trois quarts s'étant laiſſé déſabuſer par les Evêques des lieux où

elles furent envoyées, ſont rentrées dans le ſein de l'Egliſe dont elles étoient ſeparées par l'excommunication. Elles ne ceſſent point d'admirer la bonté de Dieu ſur elles, & de déplorer l'aveuglement où elles avoient été juſqu'àlors, par les artifices des faux Paſteurs qui les avoient ſéduites & maintenuës dans leur ſcandaleuſe opiniâtreté contre l'Egliſe, & contre leurs Paſteurs légitimes.

J'avois eû d'abord deſſein de vous donner pour cinquiéme extrait celui des chiffres du Parti, qui conſiſtent dans des noms feints, par leſquels ils déſignent ceux dont ils parlent dans leurs Lettres & dans leurs Memoires ſecrets, & dont on a trouvé la clef. Cette Liſte eſt de plus de deux cens quarante perſonnes de tout état. Il y en a du premier rang, & du plus bas étage

car ils ont beſoin de toutes ſortes de gens pour conduire leurs intrigues. Il y en a encore quelque-uns qu'on n'a pû deviner : mais j'aime mieux attendre à vous montrer cette Liſte, quand j'aurai l'honneur de vous entretenir en particulier. Je vous ferai le caractere de quelques-uns des perſonages : je vous dirai ſur quoi ſont fondez les ſobriquets qu'on y donne à quelques-uns, quelles ſont leurs fonctions dans le Parti ; & vous verrez que chacun y a ſon rôle aſſigné ſelon ſes talens, & ſelon qu'il eſt en état & à portée de ſervir la faction. Vous y verrez bien des gens que vous connoiſſez fort, quelques Dames, mais peu ; ce qui marque quelque défiance du ſexe dans les Chefs du Parti pour le ſecret. Au reſte, cette Liſte n'eſt pas compoſée des ſeules perſonnes

affectionnées au Parti ; il y en a beaucoup d'autres. Le Roi, les Papes Innocent XI. Innocent XII. Clement XI. plus de trente Cardinaux, les Nonces, les Internonces, quelques Prélats qui s'y trouvent, n'y ſont pas mis pour cette raiſon : mais c'eſt que dans les Lettres & dans d'autres écrits, on étoit ſouvent obligé de parler d'eux, & on le fait de tems en tems d'une maniere tres-outrageante. Il ne convenoit pas dans ces occaſions de les déſigner par leur propre nom ; mais on s'eſt dédommagé de cet égard qu'on a eu en traitant les Papes, les Cardinaux, les Evêques comme auroient pû faire Luther & Calvin, & en parlant des Rois de France & d'Eſpagne comme feroient des Chefs de ſéditieux, qui tâchent de juſtifier leur revolte.

Au lieu de ces chiffres, je vous envoye la médaille qui fut frappée en Hollande l'an 1705. en réjoüiſſance du triomphe remporté par les Janſeniſtes ſur le Pape au ſujet de l'Archevêque de Sebaſte. Pour entendre ce qui eſt exprimé par cette médaille, il faut ſçavoir que Mr. Coddé, cy-devant de la Congregation de l'Oratoire, fut fait Vicaire Apoſtolique en Hollande par le Pape, & ſacré avec le titre d'Archevêque de Sebaſte *in partibus*.

Le Pape ayant été informé que ce Prélat étoit entierement devoüé à la faction du Janſeniſme, qui avoit déja fait de grands progrès dans l'Egliſe de Hollande, lui ordonna de venir à Rome pour y rendre compte de ſa conduite; le Pape le reçût avec bonté, comme on le voit par les Lettres de ſes amis; mais

après avoir été oüi sur tous ses moyens de défense, il fut juridiquement convaincu de Jansenisme ; & quand le Pape lui proposa de signer le Formulaire, il le refusa.

Le Pape dont il tenoit uniquement & immediatement tous ses pouvoirs pour le gouvernement de l'Eglise de Hollande, les lui ôta, & le suspendit de toutes ses fonctions à cet égard, aussi bien que le Provicaire nommé par ce Prélat. Le Parti ressentit vivement ce coup, & je ne m'en étonne pas. C'étoit renverser toutes les mesures qui y avoient été prises pour se rendre maître de cette Eglise : mais ce qui devroit causer de la surprise, & même de l'horreur à tout le monde ; c'est que les Chefs de la faction agirent fortement auprès des Etats de Hollande contre le Pape, & qu'ils

firent ſi bien par leurs intrigues, que la République défendit à celui que le Saint Siege avoit nommé Vicaire Apoſtolique à la place de l'Archevêque de Sebaſte, de faire aucune fonction de ſon miniſtere. La choſe fut pouſſée encore plus loin ; car le Pape pour empêcher la ruïne entiere, dont l'Egliſe de Hollande étoit menacée, fut contraint d'y renvoyer l'Archevêque de Sébaſte ; mais il ne lui rendit point ſes pouvoirs.

Le Clergé Janſeniſte delibera ſur la conduite que devoit tenir le Provicaire nommé par l'Archevêque de Sebaſte. La difficulté du cas étoit que le Pape avoit ſuſpendu les pouvoirs du Provicaire auſſi-bien que ceux de l'Archevêque. Le P. Queſnel fut conſulté ſur le cas de conſcience : ſa déciſion fut que nonobſtant la ſuſpenſe du

Pape

Pape, le Provicaire devoit faire ſes fonctions à l'ordinaire ; & voici une des raiſons qu'il apporta de ſa déciſion. C'eſt, dit-il, que la ſuſpenſion de Mr. de « Sebaſte, & la révocation de ſes « Provicaires ſont jointes enſemble dans les Ordres de Rome, & conſentir à l'une, c'eſt « conſentir à l'autre. Or, continuë-t-il, conſentir à la ſuſpenſion de Mr. de Sebaſte, c'eſt « donner les mains & prendre « part à ſon oppreſion, c'eſt le « reconnoître coupable, & conſentir au jugement le plus in- « forme & le plus irregulier qui « fut jamais. «

Il eſt vrai, ajoûte-t-il, que « c'eſt une grande affaire ; qu'elle peut avoir de terribles ſuites; que les efforts & la réſiſtance ne ſerviront peut-être de « rien pour l'Egliſe; que l'on ſuccombera ſous la puiſſance des «

„ Miniſtres de la Cour de Rome;
„ que l'on ſera excommunié,
„ que tout le monde ſe ſoulève-
„ ra contre ceux qui reſiſteront ;
„ qu'on les accuſera de déſo-
„ béïſſance, de revolte, de ſchiſ-
„ me : mais quand on eſt aſſuré
„ que l'on ſoûtient la cauſe de
„ Dieu, de ſon Egliſe, de ſon
„ Paſteur, de ſes plus fideles
„ Cooperateurs de ſa juſtice, de-
„ l'innocence ; il faut ſe livrer à
„ Dieu pour le ſoûtenir avec cou-
„ rage, en ſe confiant en ſa gra-
„ ce,& en adorant ſes deſſeins.

Que vous ſemble, Madame, de la déciſion de ce Caſuite, & de la Morale qu'il debita là-deſſus ? Le Provicaire & l'Archevêque de Sebaſte ne tiennent leurs pouvoirs que du Pape, comme un grand Vicaire n'a les ſiens que de ſon Evêque. Le Pape revoque ſon pouvoir, comme un Evêque revoqueroit ceux de

ſon grand Vicaire : cependant, ſelon le P. Queſnel, le Provicaire nonobſtant la revocation de ſes pouvoirs, peut faire ſes fonctions à l'ordinaire, donner des abſolutions, approuver des Confeſſeurs, & gouverner l'Egliſe de Hollande ſur laquelle il n'a plus nulle autorité de la part de celui qui peut ſeul la lui donner.

Peu de tems après arriva le Bref du Pape qui déclare ſes intentions là-deſſus à l'Egliſe de Hollande, ſous peine d'excommunication *ipſo facto* ; au Provicaire, & aux autres de s'ingerer dans le gouvernement de cette Egliſe. Ce Bref eſt mépriſé par les gens de la faction de l'Archevêque de Sebaſte, & l'excommunication encouruë : c'eſt-à-dire, que voilà l'Egliſe Janſeniſte de Hollande ſchiſmatique, & ſeparée de la Communication du Vicaire de Jeſus-Chriſt.

Jugez de-là de ce que le Parti oſeroit en France, s'il n'étoit encore contenu par la crainte. Toute ſon application depuis pluſieurs années, eſt d'inſpirer aux peuples, aux gens de la Cour, & aux perſonnes de tout état & de toute condition, un ſouverain mépris de toutes les Conſtitutions du Saint Siege. Vous avez vû de vos yeux tout ce qui s'eſt paſſé au ſujet de la derniere; avec quel mépris une infinité de gens en ont parlé; l'inſolence avec laquelle on a été juſqu'à la tourner en ridicule par des chanſons, par des ſatyres, & par mille autres écrits ſcandaleux? A quoy tout cela diſpoſe-t-il l'eſprit des peuples? je le penſe, & je le dis avec frayeur: Il n'y a plus qu'un pas à faire pour un nouveau ſchiſme dans le Royaume; & du ſchiſme juſqu'où ira-t-on? on ne parle

dans le Parti que de la primitive Egliſe ; que ne s'y ſouvient-on du reſpect & de la ſoûmiſſion qu'on avoit alors pour la Chaire de S. Pierre, qui y étoit regardée comme le centre de l'unité ? De quel œil y auroit-on vû le mépris & la maniere outrageuſe dont les Partiſans de cette Faction la traitent aujourd'huy ?

Mais ce n'eſt pas encore tout : l'Archevêque de Sebaſte étant revenu en Hollande, il y fut reçû avec applaudiſſement ; & on frappa à ſon honneur, & en inſultant au Saint Siege la Médaille que j'ai vûë en argent, & dont je vous envoye l'eſtampe.

C'eſt d'un côté le buſte de l'Archevêque de Sebaſte, avec ſon nom & ſes qualitez dans l'exergue de la Médaille : *Illuſtriſſimus ac Reverendiſſimus T. Dominus Petrus Coddeus Archiepiſcopus Sebaſtinus per fœd. Belg. Vicarius Apoſtolicus.*

La Legende eſt en ces termes : *Non ſumit aut ponit honores arbitrio popularis auræ.* Cette Legende priſe d'Horace, dont on a eſtropié les Vers, ne ſignifie nullement ce qu'on veut dire.... car elle ſignifie que l'Archevêque de Sebaſte ne ſe met point en poſſeſſion de ſes fonctions, & ne les quitte point ſuivant la fantaiſie du peuple ; & on veut dire qu'il ne ſe laiſſe point conduire en cela ſelon le caprice du Pape.

Mais l'atrocité de cette Médaille eſt dans le revers ; c'eſt un Agneau, lequel repreſente l'Archevêque de Sebaſte protegé par le Lion Belgique qui tient une épée ; c'eſt-à dire, par les Etats de Hollande contre les foudres de Rome, que le Lion détourne de l'Agneau, en les faiſant retomber ſur le Vatican même qu'ils mettent en feu. On

y voit cette inſcription *Inſontem fruſtrà ferire parat* : on ſe prépare en vain à frapper l'innocent.

Je ne ſçay ſi cette Médaille a été imaginée, frappée & publiée par les Proteſtans ou par les Janſeniſtes; car je ne veux rien avancer ſans preuve : mais deux choſes ſont certaines.

La premiere, que ce revers explique parfaitement la conduite des Chefs du Parti, qui ont imploré & employé la protection des Etats contre le Saint Siege, pour le contraindre au rétabliſſement de l'Archevéque, & l'empêcher de donner ſes pouvoirs pour le gouvernement de Hollande, au Sujet qu'il jugeroit propre : ce que les Etats avoient toûjours laiſſé à la diſpoſition du Pape, & que par-là les Janſeniſtes ont allumé le feu de la diſcorde dans cette Egliſe.

La ſeconde choſe eſt, qu'ils

n'ont point desavoüé un monument si scandaleux, si injurieux à l'Eglise Romaine, où le Saint Siege est traité de la maniere la plus horrible & la plus indigne, & qui s'est fait au moins à leur honneur ; si toutefois l'invention n'en est pas dûë à eux-mêmes : car ce que nous leur voyons faire tous les jours, est encore plus injurieux au Saint Siege, que la Médaille même.

Il y a, Madame, dans toute cette affaire de l'Archevêque de Sebaste, de quoy vous donner une belle idée du Parti Janseniste, & de quoy vous faire trembler comme moy, & comme tous les bons François, sur ce que l'Etat en a à craindre un jour. Ne cessons point de prier Dieu, pour obtenir de sa misericorde qu'il empêche les malheurs dont l'Eglise & la Patrie sont menacez.

F I N.

APPROBATION.

BIBLIOTECA ROMA VITTORIO EMANUELE